



Séances du Conseil général des 3 et 10 décembre 2014

Budget 2015



TABLE DES MATIERES

PARTIE 1	3
A. MESSAGE 09-14 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2015	3
Message 10-14	14
Décision quant à l'adaptation du taux d'impôts communaux sur les personnes physiques et morales	14
B. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL	31
Message 11-14	31
020.506.02 Acquisition de programmes informatiques et adaptation de l'infrastructure informatique de l'administration	31
Message 12-14	33
294.503.19 / 943.503.01 Rénovation des bâtiments scolaires et communaux	33
Message 13-14	35
294.503.28 Assainissement de la centrale de chauffage à bois (CAD), extension, remplacement de la supervision, chemin des Epinettes 2 (bât 04)	35
Message 14-14	39
294.503.60 Etude de l'assainissement du pavillon n° 3 du Centre scolaire de Grand-Pré (bât 05)	39
Message 15-14	41
294.506.09 Mise en Conformité du mobilier pour les manifestations, grande salle de Marly Cité, Chemin des Epinettes 4 (bât 06)	41
Message 16-14	44
34.503.06 Assainissement du chauffage des vestiaires du Centre sportif, Chemin des Sources (bât 03)	44
Message 17-14	46
620.501.15 Modération de trafic	46
Message 17a-14	50
620.501.15 Modération de trafic – Mandat d'ingénieur	50
Message 18-14	52
620.501.76 Aménagement d'arrêts de bus sur chaussée à la Route de Chésalles	52
Message 19-14	56
620.501.90 Entretien des routes communales	56
Message 20-14	64
622.506.10 Remplacement d'un véhicule édilitaire (Jeep) par un transporteur « Multilift »	64



Message 21-14		66
622.506.11	Remplacement d'un véhicule édilitaire (Tracteur « John Deere 955 »)	66
Message 22-14		67
70.501.44	Construction d'une conduite de distribution d'eau à la Route du Confin	67
Message 23-14		69
70.501.45	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau au Chemin du Bois-des-Rittes	69
Message 24-14		71
70.501.46	Transformation de la station de pompage du Chemin des Sources	71
Message 25-14		74
71.501.37	Attribution d'un mandat d'ingénieur pour l'étude et la planification de la mise en œuvre des mesures PGEE pour le bassin versant Est de la commune	74
PARTIE 2		76
C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT		76
D. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE		76
E. BUDGET DES INVESTISSEMENTS		76

Partie 1

A. MESSAGE 09-14 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2015

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet, en annexe, les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2015.

Budget de fonctionnement 2015

Total des produits	Fr.	41'676'035.-
Total des charges	Fr.	39'953'620.-
Excédent de produits (bénéfice)	Fr.	1'722'415.-

Budget des investissements 2015

Total des produits	Fr.	399'000.-
Total des charges	Fr.	19'246'030.-
Investissements nets	Fr.	18'847'030.-

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2015 (*hors imputations internes*) affiche les prévisions suivantes :

	Comptes 2013	Budget 2014	Ecarts 2014-2015	Budget 2015
Total des produits	31'266'410.-	34'787'625.-	+ 2'991'690.-	37'779'315.-
Total des charges	33'182'004.-	36'385'288.-	- 328'388.-	36'056'900.-
Excédent de charges (déficit)	1'915'594.-	1'597'663.-		
Excédent de produits (bénéfice)			+ 3'320'078.-	1'722'415.-

Hors imputations internes, nous constatons globalement une **diminution des charges de 0.9 %** (- Fr. 328'388.-) par rapport au budget de l'exercice précédent et un **accroissement des recettes de 8.6 %** (+ Fr. 2'991'690.-).

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2015, qui vous est soumis, est en amélioration nette par rapport aux perspectives budgétaires de l'année 2014 de Fr. 3'320'078.- et de Fr. 3'638'009.- en regard des comptes annuels 2013.

Le présent budget tient compte de l'augmentation des coefficients fiscaux proposés dans notre message n° 10-14, à savoir un coefficient de 95% pour les impôts ordinaires des personnes physiques (impôt sur le revenu et la fortune) et 85% pour les impôts sur les personnes morales (bénéfice et capital).

Avant l'adaptation des coefficients fiscaux communaux, le budget de l'exercice 2015 laisse apparaître un déficit conséquent de 1'791 kCHF représentant un dépassement des produits par les charges de 5.23 %, soit en dessus du ratio légal autorisé.

<i>En milliers de francs</i>	Budget 2015 Taux : 80%	Ecarts	Budget 2015 Taux 95% (PP) Taux 85% (PM)
Produits	34'266		37'780
Charges	36'057		36'057
Résultat de l'exercice	-1'791	+3'514	+1'723
<i>Les charges dépassent les recettes de</i>	5.23%		-4.56%

Détail des impôts

- sur le revenu (PP)	16'550	+ 3'103	19'653
- sur la fortune (PP)	1'665	+312	1'977
- sur le bénéfice (PM)	1'155	+72	1'227
- sur le capital (PM)	430	+27	457
	19'800	+3'514	23'314

Analyse des postes par nature

Nous vous présentons, ci-après, les principaux écarts, en regard du budget de l'exercice annuel 2014.

Les charges de personnel (30) progressent de 567 kCHF entre les budgets 2014 et 2015. Cette rubrique est influencée par le passage des charges salariales du PITSC (132 kCHF) dans les postes salariaux. Ces dépenses figuraient auparavant sous la rubrique : 365 (compte 58.365.02 qui a été défalqué). Les autres écarts concernent les traitements et charges sociales relatifs au personnel permanent et auxiliaire. Les explications détaillées sur ces variations figurent dans les commentaires aux écarts budgétaires.

La rubrique (31) relative aux "**Biens, services et marchandises**" présente une augmentation générale de 106 kCHF en regard du budget 2014. Cet écart trouve essentiellement ses explications sous les catégories:

- ➔ **311 Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique** : + 17 kCHF répartis entre le service du feu (+ 6 kCHF) et l'édilité (+ 11 kCHF).
- ➔ **312 Eau, énergie et combustibles** : l'accroissement de 29 kCHF concerne essentiellement le chapitre 70 par l'achat d'eau en progression (+ 57 kCHF) et des diminutions sous les autres dicastères : Enseignement et formation (- 12 kCHF), Transports et communications (- 10 kCHF).
- ➔ **314 Entretien des immeubles et routes** : les diminutions sur les entretiens d'immeubles scolaires à la suite de vandalismes pour 10 kCHF et sur l'entretien des routes, trottoirs, chemins et places de parc [compte 620.314.00] pour 34 kCHF influencent positivement cette rubrique pour un total de 42 kCHF.

➔ **318 Prestations de services et primes d'assurances** : la variation de ces charges (+53 kCHF) touche tous les dicastères, principalement avec des baisses enregistrées sous l'ordre public (- 7 kCHF) et le chapitre des ordures -frais transports et incinérations- (- 20 kCHF) et une progression importante sous le dicastère des transports et communications (65 Trafic régional) pour les Rickshaws (+ 60 kCHF).

➔ **319 Impôts, taxes, cotisations, pertes sur débiteurs** : l'augmentation de 24 kCHF concerne majoritairement la rubrique comptable 90.319.00 "Pertes sur débiteurs" pour 20 kCHF.

Les intérêts des dettes à moyen et long terme (rubrique 322) envisagés pour 2015 sont légèrement en baisse (- 27 kCHF) en regard du budget 2014. Les très bas taux des intérêts actuellement en vigueur influencent favorablement ce poste.

Les amortissements obligatoires (330) augmentent, par rapport aux prévisions budgétaires 2014, de 102 kCHF.

Les charges relatives aux remboursements et participations à des collectivités publiques (35) ou charges dites liées accusent une augmentation de 2.12 % ou 305 kCHF. Les participations au Canton (351) progressent de 146 kCHF (+1.7 %). Les augmentations se retrouvent essentiellement sur les postes relatifs à l'enseignement (+53 kCHF), la culture (Conservatoire) pour 27 kCHF et les affaires sociales (+ 96 kCHF). Le domaine de la santé enregistre, dans sa globalité, une diminution de 29 kCHF.

Les participations aux autres communes et associations de communes (352) accusent une progression de 159 kCHF, influencées par une augmentation de 46 kCHF répertoriée sous l'ordre public (frais fonctionnement tutelles), une baisse des charges de l'enseignement et la formation (- 23 kCHF), un accroissement des dépenses envisagées sur la santé (+ 92 kCHF) dû principalement à l'augmentation de la participation aux frais financiers des homes de la Sarine (+ 82 kCHF). La participation à l'Agglomération (*mobilité, chapitre 65*) progresse de 31 kCHF par rapport au budget 2014.

Les dépenses de la rubrique **36 "Subventions accordées"** diminuent en globalité pour 154 kCHF :

Notre contribution à la péréquation des ressources (rubrique **362**) diminue pour 35 kCHF (*la commune étant passée de catégorie contributrice à bénéficiaire pour 63 kCHF en 2015*).

Les charges aux institutions privées (**365**) régressent de 183 kCHF, diminution essentiellement due au transfert du poste 58.365.02 "Programme interservices travail social communautaire (PITSC)" de 200 kCHF sous un nouveau chapitre comptable 581, avec répartition dans les charges par nature y relatives.

Les **attributions aux réserves (38)** diminuent par rapport aux prévisions 2014 de 1'228 kCHF. L'essentiel de cette régression est consécutif à l'attribution à la réserve d'un montant de 1'200 kCHF relatif au Pré Zurthanen, attribution que l'on ne retrouvera pas en 2015.

b) LES PRODUITS

Les rentrées relatives aux impôts (40) envisagées progressent par rapport aux prévisions 2014 de 4'229 kCHF. Cette amélioration est apportée essentiellement par les hausses des coefficients d'impôt sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital pour un total supplémentaire de 4'009 kCHF.

Sans adaptation des coefficients fiscaux, la différence sur la rubrique totale "40 Impôts" entre les budgets 2014 et 2015 se serait élevée à 715 kCHF. D'autres augmentations ont été envisagées sur les prestations en capital (+ 30 kCHF), la contribution immobilière (+ 30 kCHF), l'impôt sur les gains en capital (+ 30 kCHF) ainsi que sur les mutations immobilières (100 kCHF) et sur les successions et donations (30 kCHF).

La rubrique "**Revenus des biens**" (42) affiche une détérioration de 1'387 kCHF. Elle est presque exclusivement due aux recettes relatives aux "loyers du domaine et des parchets et droits de superficie" pour 1'402 kCHF et découlant du DDP du Pré Zurthanen qui n'influence plus le budget en 2015.

Une progression générale des recettes de la rubrique **43 "Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes"** est enregistrée pour 275 kCHF. Cette amélioration découle de diverses mutations des rentrées possibles et essentiellement de :

(1) une augmentation des écolages et participations aux frais scolaires (**433**) pour 74 kCHF dont la principale source est l'augmentation envisagée sur la participation des parents à l'accueil extrascolaire.

(2) un accroissement des remboursements de tiers (**436**) pour 195 kCHF, justifié par une augmentation des remboursements et/ou retenues au niveau des charges de personnel (traitements) pour 157 kCHF, les sponsoring et dons pour les Rickshaws (+ 27 kCHF) et par une augmentation envisagée sur les remboursements d'aide sociale des privés (58.436.00) de 30 kCHF.

Le poste relatif à la **part des recettes sans affectation (44)** s'accroît de 3 kCHF. Il concerne la part de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur. Cette très légère hausse résulte du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg avec, à la clé, une diminution de la rétrocession aux communes (baisse de 30% à 20% du taux de rétrocession). Une baisse de ces rentrées est constatée pour 135 kCHF entre les comptes 2013 et le budget 2015.

(45) "Remboursements et dédommagements de collectivités publiques" : une baisse globale de 17.2% ou 215 kCHF est à noter. La suppression, dès 2015, de la participation financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année enfantine influence largement la rubrique "451 Canton" pour 247 kCHF. Une progression de 31 kCHF figure sous les rentrées du poste "452 Communes" essentiellement notée sur les recettes ou remboursements envisagés au niveau des affaires sociales (+ 26 kCHF).

Les "**Subventions acquises (46)**" varient favorablement pour 87 kCHF, notamment en raison de l'augmentation des recettes (*rubrique 462 "Communes et associations de communes"*) relatives à l'attribution de la péréquation financière des besoins (compte 930.462.01) pour 10 kCHF ainsi qu'à celle de l'attribution de la péréquation des ressources (930.462.00) pour 63 kCHF. Les subventions cantonales relatives à la psychologie, logopédie et psychomotricité (*dicastère de l'enseignement et de la*

formation) envisagées varient favorablement de 18 kCHF et figurent sous la rubrique 461 "Canton".

Les évolutions et écarts principaux, au budget 2014 ou aux comptes de l'année 2013, vous sont présentés dans le détail sur les pages qui suivent, relatives au compte de fonctionnement.

2. HAUSSE DES COEFFICIENTS D'IMPOTS COMMUNAUX

2.1) Constats

A) Les indicateurs financiers

Le tableau n° 1, figurant en annexe du présent message, fournit l'évolution des principaux indicateurs financiers qui permettent d'analyser la situation financière de la Commune de Marly.

Nous relevons que notre **capacité d'autofinancement** est **faible** (< 10%) sur la période 2006-2013. La **quotité de la charge financière** (charge financière mise en relation avec les revenus financiers) est **supportable** mais en augmentation.

Les activités d'investissements (**quotité d'investissement**) sont jugées moyennes de 2006 à 2009 mais deviennent peu importantes (< 10%) dès 2010 et les années suivantes.

Notre capacité totale d'investissement, de 2008 à 2010, était nulle. Les années 2011 et 2012 font exception et pour l'année 2013, celle-ci redevient inexistante, comme le relève le tableau n°2 relatif à l'évolution de la marge d'autofinancement et des capacités d'investissement.

L'évolution de la **marge d'autofinancement structurelle moyenne** n'est guère plus encourageante : celle-ci est négative durant les années 2008 à 2010, s'améliore deux ans et retrouve une valeur inférieure à zéro en 2013. Etant intimement liée à la détermination de la capacité d'investissement, il devient impératif d'améliorer notre marge d'autofinancement afin d'assurer une capacité totale d'investissement positive ces prochaines années.

B) L'évolution de la fiscalité ordinaire

En étudiant les rendements cantonaux de base (ci-après RCB) totaux sur les impôts ordinaires (*revenu, fortune, bénéfice et capital*) présentés sur le tableau n° 3, nous relevons un accroissement des recettes, entre les années 2001 et 2012, de 2'465 kCHF (+ 11.7%). Cela représente une progression moyenne annuelle de 224 kCHF. Sur le plan des rentrées fiscales communales, cette progression s'élève ainsi à 1'972 kCHF (augmentation moyenne annuelle : 179 kCHF ou 1.16%).

De 2001 à 2008, le RCB s'accroît en moyenne annuelle de 387 kCHF. **De 2008 à 2012**, nous assistons à une **régression moyenne de 62 kCHF** (Δ - 247 kCHF). La variation des rentrées fiscales communales 2008 – 2012 est négative passant ainsi de 18'507 kCHF à 18'309 kCHF (- 1%). Le rendement cantonal de base total 2012 (22'887 kCHF) est en dessous des effectifs des années 2008, 2009 et 2010.

Les années 2013, 2014 et 2015 font encore partie des estimations fiscales. La progression envisagée par le Service des contributions pour cette période (2012 à 2015) relève d'un montant de rentrées supplémentaires annuelles moyen de 620 kCHF ou + 2.64% par an. Sur la base des constatations précitées, nous devons relativiser fortement ces prédictions et admettre que cette évolution n'aura certainement pas lieu dans ces proportions.

En ce qui concerne la **part de Marly dans le total des rendements cantonaux**, celle-ci **évolue également de manière négative**. En 2005, le total des impôts ordinaires marlinois représentait 3.13% du total cantonal. En 2007, cette part passe en dessous des 3% (2.86%). Pour les années suivantes, elle s'établit comme suit : 2008 : 2.81%, 2009 : 2.80%, 2010 : 2.79%, 2011 : 2.64% et 2012 : 2.58%.

Le Canton, à titre d'explication sur l'évolution de la fiscalité des différentes années (*statistiques fiscales officielles : www.fr.ch/scc*), précisait :

Pour l'année fiscale **2009** : "*Le produit de l'impôt sur le **revenu** et la **fortune de l'année fiscale 2009** est influencé par une révision de la loi diminuant la charge fiscale des contribuables fribourgeois. La compensation des effets de la progression à froid, l'amélioration de certaines déductions fiscales ainsi qu'une modération des barèmes d'impôts ont engendré une baisse des recettes de 22,4 mio de francs pour l'impôt sur le revenu et de 1,6 mio de francs pour l'impôt sur la fortune*".

Pour l'année fiscale 2010 : "Le produit de l'impôt sur le **revenu de l'année fiscale 2010** est influencé par une révision de la loi diminuant la charge fiscale des contribuables fribourgeois. Ainsi, l'augmentation des déductions sociales pour enfants et de la déduction pour frais de garde a engendré une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu pour un montant de 9 millions de francs".

Pour l'année fiscale 2011 : "Les produits de l'impôt sur le **revenu** et de l'impôt sur la **fortune de l'année fiscale 2011** sont influencés par une révision de la loi diminuant la charge fiscale des contribuables fribourgeois. Ainsi, l'abaissement du taux du splitting de 56 % à 50 % a engendré une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu pour un montant de 20 millions de francs (Canton). De plus, la modification du barème de l'impôt sur la fortune a généré une diminution des recettes de l'impôt sur la fortune pour un montant de 4 millions de francs".

S'agissant des personnes morales, "l'année fiscale 2011 absorbe les incidences financières liées à une baisse du barème de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital de 10 %, soit une baisse des recettes de 10 millions de francs pour l'impôt sur le bénéfice et de 2 millions de francs pour l'impôt sur le capital".

▷ Nous relèverons, pour terminer, que l'évolution du total des ressources de Marly, entrant dans le calcul de la péréquation des ressources et de l'indice du potentiel fiscal (IPF), atteste malheureusement de cette évolution fiscale défavorable (tableau n° 6). Le total des ressources 2008 de 27'475 kCHF passe à 27'344 kCHF en 2012, soit une diminution de 131 kCHF. L'IPF régresse de 103.37 (2011) à 99.07 (2015). La Commune de Marly est ainsi passée de la catégorie "contributrice" à celle de "bénéficiaire" en 2015. Il s'agit certes d'un élément positif au niveau du compte de fonctionnement, mais un point négatif en ce qui concerne l'évolution des rentrées fiscales.

◆ **L'impôt sur le revenu des personnes physiques**

Force est de constater (tableau no 4) que l'évolution du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des dernières années est quasi stagnante. **Entre 2001 et 2012, le rendement cantonal de base n'a progressé que de 1'024 kCHF** ou 5.7% (⇒ variation de 819 kCHF de rendement communal). Durant cette même

période, le nombre de contribuables a progressé, quant à lui, de 318 personnes ou 8.2%.

A titre de comparaison, la Commune de Guin – qui possède à peu près le même nombre de contribuables/ habitants - passe d'un rendement de l'impôt sur le revenu 2001 de 15'828 kCHF à 19'498 kCHF en 2012, soit une progression totale de 3'670 kCHF (+ 23%). La commune d'Estavayer-le-Lac enregistre même une progression de 48.6%.

La période 2009-2012 a été très largement négative puisque le RCB est en baisse de 743 kCHF (- 3.7%) passant ainsi de 19'877 kCHF (2009) à 19'134 kCHF (2012). Cela représente des rentrées fiscales communales (coefficient de 80%) en baisse de 594 kCHF. **Depuis 2007, le RCB n'a progressé que de 46 kCHF** soit une progression moyenne annuelle de 9'200 francs !

En ce qui concerne la période 2013 – 2015, le Canton envisage une progression totale de 7.9% (+ 1'549 kCHF) de l'impôt sur le revenu. Toutefois, en comparant les chiffres des prévisions budgétaires annuelles (tableau n°5) et les statistiques fiscales, nous constatons que ces dernières sont, à échéance, largement en dessous des projections budgétaires. Sur la période 2009-2012, il s'agit d'un écart de 3'814 kCHF qui est constaté. Les projections et prévisions budgétaires envisageaient une amélioration totale de l'impôt communal de 1'155 kCHF entre 2009 et 2012. Du côté de la réalité des chiffres facturés (ou effectifs statistiques), il s'agit d'une régression des rentrées fiscales de cet impôt de que 594 kCHF.

Les raisons de cette évolution

- Les allègements fiscaux réalisés par l'Etat (dont il a déjà été fait mention ci-avant) ne sont certainement pas étrangers à cette évolution défavorable pour Marly. Toutes les réductions fiscales cantonales établies ont sérieusement amputé les recettes fiscales marlinoises.

- De surcroît, nous devons constater un certain "**vieillessement**" de la **population** qui influence probablement aussi les évolutions des impôts ordinaires. La répartition de la population varie (tableau n° 7) de manière plutôt préjudiciable pour la commune dans le sens où l'on assiste à un accroissement du nombre de personnes

Commentaires sur les écarts budgétaires

de plus de 65 ans de manière significative. Entre les années 2006 et 2013, la classe d'âge des plus de 65 ans progresse de 420 personnes sur un total d'accroissement de 501 individus. Cette catégorie représentait, en 2006, 12.2 % du total des individus. En 2013, elle concerne 16,7% des personnes totales. Ainsi, les personnes de plus de 65 ans représentent le 83,8% de la progression totale entre 2006 et 2013 (501 individus). La catégorie située entre 21 et 65 ans progresse de 145 personnes ou 3,1%. Cela concerne le 28,9 % de la progression totale enregistrée. Sur une progression moyenne annuelle totale constatée entre 2006 et 2013 de 71,6 personnes, 60 individus concernent la classe 66 ans et plus et 20 personnes la classe comprise entre 21 et 65 ans. A ce rythme, en 2020, près de 19 % de la population concernera la tranche d'âge des personnes en "retraite". La part des personnes actives (21 - 65 ans) diminuerait pour atteindre 58% (62,1% en 2006; 60% en 2013)

- La répartition des **sources des recettes de l'impôt sur le revenu en fonction des classes imposables** permet de rappeler certains éléments. Sur la base des statistiques d'impôts de l'année 2012, nous relevons que :

- Les classes comprises entre 0 et 50'000 francs imposables concernent 2'782 contribuables représentant 56.8% du total de 4'897: ceux-ci s'acquittent du 14.4% des impôts communaux totaux;

- Les classes 50'001 à 90'000 francs imposables concernent 1'224 contribuables (ou 25 % du total) pour un total d'impôt de 4.4 millions de francs soit le 29.1% du total;

- 891 contribuables (18.2% du nombre total) représentent les classes supérieures à 90'000 francs. Cette catégorie acquitte le 56.5 % du total des impôts annuels.

C) Des investissements futurs importants et leurs conséquences

A titre de rappel, les investissements annuels réalisés depuis 2006 s'élevaient, en moyenne, à 2'563 kCHF. Le montant le plus important, 4'082 kCHF, a été investi en 2007.

Investissements annuels réalisés

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissements bruts	4'108'272	4'371'880	2'467'602	2'425'256	2'058'182	3'511'458	1'600'220	4'874'147
Recettes sur investissements	333'371	290'360	186'757	795'869	1'003'021	949'599	170'985	1'183'944
Investissements nets	3'774'902	4'081'520	2'280'844	1'629'387	1'055'160	2'561'859	1'429'235	3'690'203

Pour les prochaines années, le Conseil communal se retrouve devant un défi de taille puisqu'il envisage la réalisation d'investissements totaux de plus de 62 millions de francs de 2016 à 2021, dont près de **20 millions sont à imputer aux assainissements des bâtiments scolaires, 8.2 millions de francs aux routes et trottoirs, y compris la modération de trafic, 6 millions de francs (dès 2018) à l'aménagement du territoire, 15,5 millions de francs (dès 2016) au bâtiment administratif, 5,6 millions de francs à l'eau** (voir à ce sujet le Plan financier).

Les charges de la dette (intérêts et amortissements) devront être supportées par le compte de fonctionnement. Celles-ci progresseront donc annuellement pour atteindre, en 2022, des amortissements supplémentaires de l'ordre de 2,4 millions de francs et des intérêts supplémentaires de 1 million de francs. Ces derniers s'ajoutent aux charges actuelles de la dette (2,13 millions prévus au budget 2015). Nous relèverons également que l'investissement important engagé et relatif au nouveau complexe de Grand-Pré engendrera des charges de la dette estimées à 760 kCHF (amortissements annuels : 460 kCHF et intérêts : 300 kCHF) et ceci dès 2016.

2.2) Le choix des coefficients fiscaux envisagés

Le Conseil communal se doit de prendre ses responsabilités sans plus tarder. Il doit impérativement agir au niveau des recettes fiscales. Après analyse de la situation actuelle et future des finances communales, il a décidé de proposer une augmentation des coefficients fiscaux pour 2015 déjà et les a fixés à 95% de l'impôt cantonal de base sur l'impôt sur le revenu et la fortune (personnes physiques) et à 85% sur l'impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales).

Ce choix a été déterminé par la volonté du Conseil communal, **non seulement d'atteindre l'équilibre financier, mais également de se donner les moyens de faire face aux charges futures** (*charges de la dette notamment*). Le seul point lié à

l'équilibre financier ne résoudrait que très partiellement les difficultés actuelles et ne permettrait aucune nouvelle marge de manœuvre en ce qui concerne les investissements futurs.

L'analyse réalisée, sur la base du budget 2015, avec les projections de croissance envisagées par le Canton au niveau des rentrées fiscales pour les années 2012 à 2015, permet de déterminer qu'un équilibre financier du fonctionnement serait atteint avec un taux de 87,3% (sur les personnes physiques et morales). Toutefois, celui-ci ne servirait qu'à éponger les charges budgétées pour l'année 2015!

3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les investissements nets 2015 qui vous sont proposés s'élèvent à **Fr. 18'847'030.-** pour **un total des charges de Fr. 19'246'030.- et des produits attendus pour Fr. 399'000.-**. Les investissements nets déjà votés et en cours représentent un total de Fr. 16'232'030.-.

Les messages totaux 2015 qui vous sont soumis présentent un total de charges de **Fr. 2'819'000.-** et des recettes de **Fr. 204'000.-**, soit des investissements nets de **Fr. 2'615'000.-**.

4. CONSIDERATIONS FINALES

Indépendamment des augmentations des coefficients fiscaux envisagées, le Conseil communal poursuivra, avec rigueur, l'implémentation des mesures annoncées lors de la séance du Conseil général du 8 octobre 2014 et planchera encore sur d'autres économies à réaliser ou sur des améliorations relatives aux recettes.

Afin d'affronter l'avenir d'une manière plus sereine, il devient impératif que le Conseil communal puisse disposer de moyens financiers adaptés et suffisants. Dès lors, il recommande au Conseil général d'accepter le budget de l'exercice 2015 tel que présenté.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Tableau n° 1

Evolution des indicateurs financiers

Tableau de bord indicateurs harmonisés	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Moyenne 5 années précédentes</i>								
(1) Degré d'autofinancement Autofinancement / Investissement net	57.02%	49.15%	66.13%	54.26%	54.59%	83.55%	99.50%	66.56%
(2) Capacité d'autofinancement Autofinancement / Revenus financiers	4.06%	4.24%	5.34%	4.35%	4.10%	5.97%	5.80%	3.65%
(3) Quotité des intérêts Intérêts nets / revenus financiers	2.52%	2.39%	2.38%	2.42%	2.36%	2.32%	2.32%	2.29%
(4) Quotité de la charge financière Charge financière / Revenus financiers	6.12%	5.88%	5.92%	6.06%	6.02%	6.05%	6.09%	6.13%
(5) Quotité d'investissement Invest. bruts/ Dépenses totales consolidées	10.85%	11.72%	10.82%	10.18%	9.76%	9.29%	7.61%	8.68%
(6) Dette brute par rapport aux revenus Dette brute / Revenus	77.34%	76.22%	75.53%	76.61%	75.83%	76.12%	77.74%	81.00%

(1) Degré d'autofinancement	idéal > 100%	bon, acceptable 70%- 100%	problématique < 70%
(2) Capacité d'autofinancement	bonne > 20%	moyenne 10% -20%	faible < 10%
(3) Quotité des intérêts	faible < 2%	moyenne 2%- 5%	forte 5% - 8%
(4) Quotité de la charge financière	faible < 5%	supportable 5%- 15%	élevée/très élevée 15% - 25%
(5) Quotité d'investissement =activités d'invest.	peu importantes < 10%	moyennes 10%-20%	importantes 20% - 30%
(6) Dette brute par rapport aux revenus	idéal < 50%	bonne 50%- 100%	moyenne 100% - 150%

Tableau n° 2

Evolution de la marge nette d'autofinancement (MNA) et de la capacité d'investissement

En milliers de francs	2008	2009	2010	2011	2012	2013
MNA structurelle moyenne	-176.55	-299.45	-157.06	494.82	283.35	-283.17
Dettes brutes	25'550	24'003	23'934	25'254	25'807	28'033
Dettes nettes	19'246	18'497	17'955	19'936	18'678	22'316
Limite de crédit	19'528	19'961	20'107	20'156	20'519	22'493
Crédit disponible (+) / Dépassement de la limite de crédit (-)	+282	+1'464	+2'151	+220	+1'841	+177
Capacité totale d'investissement	-	-	-	7'824	6'129	-

Tableau n° 3

Impôts ordinaires								Taux		Rendements communaux	
Cotes cantonales	En milliers de francs										
Revenu	Fortune	Bénéfice	Capital	Total	△ kCHF	△ %			△ kCHF	△ %	
2001	18'110	1'515	615	182	20'422			80%	16'338		
2002	18'601	1'438	1'043	301	21'384	961	4.71%	80%	17'107	769	4.71%
2003	18'715	1'454	839	323	21'331	-52	-0.24%	80%	17'065	-42	-0.24%
2004	18'688	1'602	877	322	21'489	157	0.74%	80%	17'191	126	0.74%
2005	18'976	1'775	1'258	355	22'364	876	4.08%	80%	17'891	701	4.08%
2006	18'770	1'893	1'201	382	22'246	-118	-0.53%	80%	17'797	-94	-0.53%
2007	19'088	1'962	1'242	424	22'716	470	2.11%	72.3%	16'424	-1'373	-7.72%
2008	19'674	1'799	1'216	444	23'134	418	1.84%	80%	18'507	2'083	12.68%
2009	19'877	1'882	1'419	515	23'693	560	2.42%	80%	18'955	448	2.42%
2010	19'225	1'939	1'830	522	23'516	-178	-0.75%	80%	18'812	-142	-0.75%
2011	19'020	1'915	1'374	471	22'781	-735	-3.12%	80%	18'225	-588	-3.12%
2012	19'134	2'001	1'259	494	22'887	106	0.47%	80%	18'309	85	0.47%
2013	19'478	2'001	1'340	516	23'334	448	1.96%	80%	18'667	358	1.96%
2014	20'109	2'055	1'420	516	24'100	766	3.28%	80%	19'280	613	3.28%
2015	20'683	2'082	1'443	538	24'746	646	2.68%	95-85%	23'311	4'031	20.91%

Tableau n° 4

Impôt sur le revenu (personnes physiques)							
Années	Nombre de contribuables	Cotes cantonales (base) kCHF	△ kCHF	△ %	Coeff. Marly	Rendement communal kCHF	△ kCHF
2001	3'855	18'110			80.0%	14'488	-
2002	3'956	18'601	491	2.7%	80.0%	14'881	393
2003	4'018	18'715	115	0.6%	80.0%	14'972	92
2004	4'093	18'688	-27	-0.1%	80.0%	14'951	-22
2005	4'126	18'976	288	1.5%	80.0%	15'181	230
2006	3'940	18'770	-206	-1.1%	80.0%	15'016	-165
2007	4'012	19'088	318	1.7%	72.3%	13'801	-1'215
2008	4'055	19'674	586	3.1%	80.0%	15'740	1'939
2009	4'067	19'877	202	1.0%	80.0%	15'901	162
2010	4'018	19'225	-651	-3.3%	80.0%	15'380	-521
2011	4'100	19'020	-205	-1.1%	80.0%	15'216	-164
2012	4'173	19'134	113	0.6%	80.0%	15'307	91
2013 (projections)	-	19'478	344	1.8%	80.0%	15'582	275
2014 (projections)	-	20'109	631	3.2%	80.0%	16'087	505
2015 (projections)	-	20'683	574	2.9%	95.0%	19'649	3'561

Tableau n° 5

Compte 90.400.00 Impôt sur le revenu				
	Budget s annuels	Stat.fiscales annuelles	Ecarts	Ecarts en %
2009	16'085	15'901	-184	-1.14%
2010	15'993	15'380	-613	-3.83%
2011	16'300	15'216	-1'084	-6.65%
2012	17'240	15'307	-1'933	-11.21%
2013 (projections)	16'400	15'582	-818	-4.99%
2014 (projections)	16'125	16'087	-38	-0.23%
2015 (projections)	19'650	19'650	-	0.00%

Tableau n° 6

IPF - Ressources (évolutions)		En milliers de francs											
MARLY	2008	<i>(2008-9)</i>		2009	<i>(2009-10)</i>		2010	<i>(2010-11)</i>		2011	<i>(2011-12)</i>		2012
RPP - revenu	19'686	235	1.2%	19'921	-684	-3.4%	19'237	-208	-1.1%	19'030	105	0.6%	19'135
IFI PP - Imput. forf.	-44	31	-71.9%	-12	-4	34.4%	-16	5	-31.2%	-11	-3	26.8%	-14
FPP - fortune	1'799	84	4.7%	1'884	54	2.9%	1'938	-24	-1.2%	1'914	86	4.5%	2'001
BPM - Bénéfice	1'228	207	16.9%	1'435	427	29.8%	1'862	-476	-25.6%	1'386	-128	-9.2%	1'259
IFI PM - Imp. forf	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CPM - Capital PM	444	73	16.5%	518	31	6.0%	548	-44	-8.1%	504	-10	-2.1%	494
ISO - Impôt source	494	-47	-9.6%	447	62	13.9%	510	71	14.0%	581	108	18.5%	689
IPC- prest. capital	527	-45	-8.4%	483	-31	-6.5%	451	217	48.1%	668	-177	-26.5%	491
VFI - Contr. immob	2'790	45	1.6%	2'835	12	0.4%	2'847	-233	-8.2%	2'614	105	4.0%	2'719
VHC - Impôt véhicules	550	-2	-0.4%	548	-1	-0.2%	547	13	2.3%	560	13	2.3%	573
Total ressources	27'475	583	2.121%	28'058	-134	-0.477%	27'924	-678	-2.429%	27'246	98	0.359%	27'344
<i>IPF - pérég. ressource</i>		<i>103.37</i>		<i>102.13</i>		<i>101.65</i>		<i>100.56</i>		<i>99.07</i>			

Tableau n° 7

Evolution de la répartition de la population par classe d'âges et répartition

	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
0 - 15 ans	1'398	18.8%	1'355	18.3%	1'338	18.0%	1'319	17.7%	1'349	17.8%	1'320	17.2%	1'331	17.2%	1'309	16.5%
16 - 20 ans	513	6.9%	536	7.2%	539	7.3%	549	7.4%	518	6.8%	519	6.8%	506	6.5%	538	6.8%
21 - 30 ans	961	12.9%	941	12.7%	920	12.4%	955	12.8%	978	12.9%	999	13.0%	1'006	13.0%	1'088	13.7%
31 - 40 ans	1'028	13.8%	988	13.3%	953	12.8%	887	11.9%	905	11.9%	918	12.0%	925	11.9%	898	11.3%
41 - 50 ans	1'184	15.9%	1'172	15.8%	1'192	16.1%	1'207	16.2%	1'228	16.2%	1'219	15.9%	1'217	15.7%	1'249	15.7%
51 - 60 ans	994	13.4%	978	13.2%	980	13.2%	993	13.3%	997	13.1%	1'004	13.1%	1'024	13.2%	1'045	13.2%
61 - 65 ans	450	6.1%	472	6.4%	481	6.5%	491	6.6%	490	6.5%	493	6.4%	479	6.2%	482	6.1%
66 - 70 ans	333	4.5%	349	4.7%	368	5.0%	401	5.4%	415	5.5%	426	5.6%	448	5.8%	459	5.8%
plus de 71 ans	573	7.7%	612	8.3%	652	8.8%	666	8.9%	711	9.4%	764	10.0%	817	10.5%	867	10.9%
Total	7'434	100.0%	7'403	100.0%	7'423	100.0%	7'468	100.0%	7'591	100.0%	7'662	100.0%	7'753	100.0%	7'935	100.0%

Message 10-14

Décision quant à l'adaptation du taux d'impôts communaux sur les personnes physiques et morales

1. CONTENU

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Compte tenu de la situation évoquée dans le message n° 09-14 et de l'impossibilité d'équilibrer le budget de l'exercice annuel 2015, le Conseil communal est contraint de **proposer une hausse des impôts communaux** (coefficient) **sur les personnes physiques et morales** puisque les charges dépassent les produits de plus de 5% [Loi du 2 septembre 1980 sur les communes (LCo), art. 87, al. 3].

La proposition faite au Conseil général est la suivante, proposition dont le budget 2015 de fonctionnement présenté tient déjà compte :

Impôt sur le revenu des personnes physiques	+ 15.0 centimes, soit un coefficient de 95% de l'impôt cantonal de base Montant supplémentaire prévisible dégagé *(compte 90.400.00) : + CHF 3'100'000.- .
--	---

Impôt sur la fortune des personnes physiques	+ 15.0 centimes, soit un coefficient de 95% de l'impôt cantonal de base Montant supplémentaire prévisible dégagé *(compte 90.400.01) : + CHF 313'000.- .
---	---

Impôt sur le bénéfice des personnes morales	+ 5.0 centimes, soit un coefficient de 85% de l'impôt cantonal de base Montant supplémentaire prévisible dégagé *(compte 90.401.00) : + CHF 72'000.- .
---	---

Impôt sur le capital des personnes morales	+ 5.0 centimes, soit un coefficient de 85% de l'impôt cantonal de base Montant supplémentaire prévisible dégagé *(compte 90.401.01) : + CHF 28'000.- .
--	---

**chiffres basés sur les statistiques fiscales 2012 et les projections cantonales (SCC) relatives aux budgets 2015*

Le total des montants supplémentaires dégagés par la hausse des coefficients ci-dessus s'élève à **CHF 3'513'000.-**.

2. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette proposition d'augmentation du taux des impôts communaux sur les personnes physiques (revenu et fortune) et morales (bénéfice et capital) dès le 1^{er} janvier 2015.

Cette décision est soumise au référendum facultatif, conformément à l'article 52 LCo.

0 ADMINISTRATION GENERALE

020.301.00 Traitements du personnel permanent

L'écart au budget 2014 s'élève à Fr. 243'240.-. En regard de l'année 2014, l'adaptation des traitements (paliers) représente 43 % (Fr. 104'556.40) du total de la variation. Ceci est principalement dû au personnel de la crèche, qui suite à sa confirmation d'engagement, entre dans le système salarial de la commune (avec évolution des paliers). Le solde, soit 57 % de la différence entre 2014 et 2015, correspond aux variations en termes de dotations nécessaires.

A titre informatif, nous transcrivons, ci-après, les effectifs de personnes employées (personnel permanent) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

020.301.01 Traitements du personnel auxiliaire et temporaire

Ce poste varie de Fr. 72'290.- par rapport aux prévisions 2014. Il prend en considération l'augmentation de la dotation à l'Accueil extrascolaire (AES) suite à la prise en charge, par ce service des élèves de la 2ème année d'école enfantine en 2013, ceci à raison de 2 auxiliaires supplémentaires, l'augmentation de dotation à la Bibliothèque régionale avec la reprise de la bibliothèque scolaire; le solde correspond aux variations en termes de dotations nécessaires dans les différents services.

A titre informatif, nous transcrivons, ci-contre, les effectifs de personnes employées (personnel auxiliaire) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

Récapitulation	2014		2015		Ecart (2015-2014)	
	EPT	personne	EPT	personne	EPT	personne
Personnel permanent						
Secrétariat général	2.50	3	2.50	3		
Réception, contrôle des habitants et office du travail	3.00	4	3.00	4		
Service sécurité (police, feu et protection civile)	3.50	4	3.50	4		
Service des finances (impôts et comptabilité)	2.83	4	2.80	4	-0.03	0
Service des écoles	2.10	3	2.60	3	0.50	0
Service social	6.70	9	6.67	8	-0.03	-1
Service technique	8.00	9	8.00	9		
Conciergerie	4.00	4	4.00	4		
Personnel enseignant (maître de sport)	1.00	1	1.00	1		
Animation socioculturelle	3.40	7	3.55	6	0.15	-1
Edilité	9.37	10	9.29	10	-0.09	0
Accueil extrascolaire, responsable + intervenantes	2.00	4	2.90	5	0.90	1
Bibliothèque	1.00	2	1.00	2		
Crèche	13.61	22	14.30	22	0.69	
Conseil communal et la fonction de Syndic	0.70	2	0.70	2		
Total intermédiaire	63.71	88	65.80	87	2.09	-1
Apprentis	2.00	2	2.00	2		
Total général	65.71	90	67.80	89	2.09	-1

Récapitulation	2014		2015		Ecart (2015-2014)	
	EPT	personne	EPT	personne	EPT	personne
Auxiliaires et temporaires						
Conciergerie et nettoyage	3.00	13	3.00	13		
Grands nettoyage et temporaires	1.60	32	1.60	32		
Bibliothèque régionale	1.30	6	1.40	6	0.10	0
Bibliothèque régionale jeunes aides	0.30	12	0.30	10	-	-2
Edilité jeunes aides	0.10	2	0.10	2		
Animation socioculturelle	0.42	24	0.42	24		
Crèche	1.50	7	1.50	7		
Square	0.60	54	0.60	54		
Accueil extrascolaire et accompagnants	1.45	7	1.55	7	0.10	0
Total	10.27	157	10.47	155	0.20	-2

Commentaires sur les écarts budgétaires

020.436.20 Retenues assurances accidents non professionnels

020.436.21 Retenues assurances pertes de gain maladie

Dans le cadre de l'analyse stratégique et financière effectuée, diverses mesures ont été projetées et décidées. Certaines touchent le personnel communal. Afin de diminuer les charges relatives au personnel (traitements et charges sociales), il a été décidé de retenir, dans un cadre légal, les cotisations aux assurances accidents non professionnels ainsi qu'aux assurances pertes de gain maladie. Ces deux postes budgétaires concernent les retenues sociales usuelles qui seront – dès 2015 – prélevées sur les traitements du personnel permanent et auxiliaire. Un montant global estimé de Fr. 59'230.- (020.436.20: Fr. 35'380.- / 020.436.21: Fr. 23'850.-) est ainsi inscrit en recettes. La répartition des taux de participations (employeur-employés) était auparavant favorable au personnel communal. Le Conseil communal a décidé, dans un souci de symétrie des efforts, de modifier cette répartition (50% employeur – 50% employé).

021 Votations et élections

Toutes les charges relatives aux votations et élections figurant sous ce chapitre subissent une progression en regard du budget 2014. Cette augmentation envisagée est consécutive aux élections fédérales prévues en 2015. La progression totale s'élève à Fr. 16'000.- pour atteindre un total de Fr. 46'500.- au budget 2015.

023 Administration générale

023.316.00 Frais d'ordinateur

Tout comme pour l'exercice 2014, le budget 2015 a été fixé à Fr. 170'000.-. Quelques Fr. 130'000.- sont affectés aux licences d'exploitation de la dizaine d'applications métiers et bureautiques ainsi qu'aux serveurs hébergés au SITel. Un montant de Fr. 40'000.- concerne les frais liés à la gestion et coordination informatique (mandat externe).

023.352.00 Participation à l'Agglomération – administration générale

La récapitulation des frais relatifs à l'Agglomération se présente comme ci-après.

Le total des charges à répartir entre les communes- membres pour 2015 s'élève à 14,57 millions de francs (13,88 millions de francs en 2014, 12,9 millions en 2013).

		C 2013	B 2014	Ecart B2015- B2014		B 2015
				Francs	%	
PARTICIPATION A L'AGGLO						
023.352.00	Administration générale	94'072	93'000	+ 5'295	+5.7%	98'295
30.352.00	Promotion culturelle	198'317	208'835	+9'685	+4.6%	218'520
65.352.00	Mobilité	477'355	522'310	+31'340	+6.0%	553'650
79.352.00	Aménagement régional	25'940	32'540	+2'340	+7.2%	34'880
83.352.00	Promotion touristique	58'318	61'250	-730	-1.2%	60'520
84.352.00	Promotion économique	34'173	30'560	-5'065	-16.6%	25'495
99.352.01	Finances	- 613	1'760	-20	-1.1%	1'740
Totaux		887'562	950'255	+42'845	+4.5%	993'100

1 ORDRE PUBLIC

12.352.01 Participation aux frais de fonctionnement des tutelles

L'écart important, tant aux prévisions 2014 (+ Fr. 46'250.-) qu'aux comptes 2013 (+ Fr. 152'936.-), est dû aux adaptations de personnel envisagées au sein du service des tutelles. Ce service est en surcharge de travail, à la limite de la rupture. L'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte entraîne un travail supplémentaire considérable, l'augmentation constante de nouveaux mandats rend le fonctionnement du service de plus en plus difficile. Il est ainsi prévu d'augmenter la dotation en personnel afin de palier à ces problèmes constatés (+50% curateur/trice et + 50% pour le secrétariat).

14 Police du feu

14.311.00 Achat de matériel [+ Fr. 6'000.- au budget 2014]

Des achats nécessaires au service du feu en 2015 sont ici répertoriés pour un total de Fr. 24'000.-. Il s'agit essentiellement d'un aspirateur à eau (Fr. 6'400.-), d'un ventilateur d'extraction de fumée électrique et d'une pompe à immersion (Fr. 5'300.-), de casques et tenues complètes pour les nouveaux sapeurs (Fr. 6'675.-) et d'autres matériels divers pour Fr. 5'625.-.

14.315.01 Entretien et réparation des véhicules et engins

Un service du tonne-pompe et la révision du compresseur (Fr. 4'500.-) et deux services sur les véhicules (Fr. 3'000.-), une mise à jour des normes feux de jour (Fr. 1'000.-) et le contrôle des appareils enregistreurs de parcours RAG pour Fr. 720.- justifient cette rubrique d'un total de Fr. 10'000.-.

14.380.00 Attribution au fonds de réserve

Le total des recettes du chapitre 14 "Police du feu" s'élève à Fr. 283'480.-. Etant précisé que les charges, de Fr. 316'965.-, dépassent ces dernières, il ne peut y avoir d'attribution à la réserve.

16 Protection civile

16.309.02 Participation communale aux coûts de fonctionnement de la PCI

Cette participation annuelle est établie par le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM). En 2015, le coût total budgétisé s'élève à Fr. 594'590.- (contre Fr. 555'000.- en 2014) et est à répartir entre les communes au prorata de la population légale. Le coût par habitant s'élève ainsi à Fr. 1,99 (Fr. 1,90 / 2014). Le montant à charge de Marly progresse ainsi de 7.4% par rapport aux prévisions 2014 pour atteindre Fr. 15'760.-.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (écoles enfantines)

Il s'agit de la participation de la commune aux frais cantonaux de personnel des écoles enfantines. Nous noterons que ces prévisions cantonales tiennent compte du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg. Ces charges progressent de 1.1% par rapport au budget 2014, soit une augmentation de Fr. 8'760.-. L'écart aux comptes 2013 se chiffre à Fr. 83'483.- (+ 11.3%).

21.316.00 Frais d'ordinateurs

Avec les modifications des systèmes d'impressions, toutes les imprimantes ont été remplacées par des appareils multifonctions permettant la suppression des frais de consommables y relatifs. Une renégociation du contrat de maintenance a également été réalisée. L'économie totale envisagée sur ce poste s'élève à Fr. 11'400.- par rapport aux prévisions 2014 (- 34.1%).

21.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (école primaire)

En regard du budget 2014, nous relevons une augmentation de Fr. 71'910.- (+ 2.3%). Nous noterons que les prévisions cantonales tiennent compte du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg. Le montant total à répartir entre les communes de l'année 2015 a été fixé à 119.39 millions de francs (117.05 millions en 2014). Le coût par habitant 2015 s'élève à Fr. 401.14.

21.352.00 Participation au Cycle d'Orientation

Sur la base des estimations établies par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, le total des charges à répartir entre les communes pour l'exercice 2015 est estimé à Fr. 20'304'000.- (contre Fr. 20'599'150.- en 2014 et Fr. 20'603'400.- en 2013). En diminution par rapport aux prévisions de l'exercice précédent de Fr. 38'350.- ou 1.7%, la participation de Marly est toutefois en

augmentation en regard des comptes annuels 2013: + Fr. 34'831.-. Le montant à charge de Marly s'élève à Fr. 282.- par habitant (Fr. 293.74 pour 2014).

21.452.01 Participations d'autres communes et du Canton

Une baisse présumée du nombre d'élèves de l'extérieur scolarisés dans nos classes de développement influence cette rubrique : diminution des recettes envisagées par rapport à 2014 de Fr. 10'040.- (- Fr. 22'925.- en regard des comptes 2013).

218.433.00 Participation des parents

L'adaptation des tarifs relatifs à l'accueil extrascolaire influence positivement ces recettes. Celles-ci dépendent essentiellement des catégories de revenus des parents d'enfants fréquentant l'accueil extrascolaire. Ce poste est en progression par rapport au budget 2014 de Fr. 79'400.- (+ Fr. 91'584- par rapport aux comptes 2013).

22.351.01 Participation à l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées

Le montant total des charges à répartir entre les communes diminue de Fr. 860'830.-, passant ainsi de 41.77 millions de francs à 40.90 millions entre 2014 et 2015, et enregistrant ainsi baisse envisagée de 2.1 %. Pour Marly, la participation diminue, par rapport au budget 2014, de Fr. 19'420.- ou 1.8 %. Entre les comptes 2013 et le budget 2015, une augmentation de Fr. 69'700.- est enregistrée.

	B 2014	B 2015	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	41'765'430	40'904'600	-860'830	-2.1%
A charge des communes 100%	41'765'430	40'904'600	-860'830	-2.1%
Population légale Canton (année n-2)	291'395	297'622	+6'227	2.1%
Population légale Marly (année n-2)	7'729	7'919	+190	2.5%
Montant à charge de Marly	1'107'792	1'088'372	-19'420	-1.8%
Montant retenu au budget	1'107'790	1'088'370	-19'420	-1.8%

22.351.02 Mesures pédago-thérapeuthiques dispensées par des tiers

Un écart de Fr. 3'110.- est noté entre le budget 2014 et celui de 2015. (+ 5.5%). La diminution enregistrée entre les comptes 2013 et le budget 2015 s'élève, quant à elle, à Fr. 2'730.-.

	B 2014	B 2015	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	2'145'000	2'255'000	+110'000	5.1%
A charge des communes 100%	2'145'000	2'255'000	+110'000	5.1%
Population légale Canton (année n-2)	291'395	297'622	+6'227	2.1%
Population légale Marly (année n-2)	7'729	7'919	+190	2.5%
Montant à charge de Marly	56'894	60'000	+3'106	5.5%
Montant retenu au budget	56'890	60'000	+3'110	5.5%

22.352.03 Frais de psychologie, logopédie, psychomotricité

Le total envisagé pour 2015 de Fr. 343'300.- représente une augmentation par rapport au budget 2014 de Fr. 4'800.-. En 2013, les coûts totaux s'élevaient à Fr. 343'562.-. On constate ainsi une diminution de Fr. 262.- par rapport aux comptes 2013 (anciennes rubriques comptables 22.352.00, 22.352.01 et 22.352.02).

22.461.03 Subventions cantonales psychologie, logopédie, psychomotricité

Nous noterons des recettes supplémentaires envisagées pour Fr. 18'350.- par rapport aux prévisions de l'exercice 2014 (+ 20.6%). En regard des comptes 2013, il s'agit d'une progression de Fr. 16'011.- (anciens postes 22.461.00, 22.461.01 et 22.461.02).

23.351.00 Office cantonal de la formation professionnelle

Le Service de la formation professionnelle (SFP) a élaboré son budget sur la base de la statistique des contrats enregistrés à fin septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015. Le montant, estimé pour 2015, de la contribution de Marly est ainsi en diminution de Fr. 11'270.- par rapport aux prévisions 2014 (- 11.5%). Par rapport à l'exercice 2013, il s'agit d'une progression de ces charges de Fr. 10'914.-.

294.312.01 Frais de chauffage

Le service technique a établi les prévisions budgétaires 2015 sur la base de la consommation pour l'année 2014 avec extrapolation. Le budget 2014 était, semble-t-il, encore trop élevé par rapport à la réalité. Une adaptation de ces dépenses budgétées pour 2015 est réalisée.

3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

30.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire

Les estimations 2015 nous ont été transmises par le Conservatoire de Fribourg. Les charges sont réparties par moitiés entre l'Etat et les communes. Pour l'exercice 2015, 1'210 unités individuelles à Fr. 175.30 sont prévues (Fr. 212'118.-) ainsi que 340 unités collectives à Fr. 31.71 (Fr. 10'782.-). Ainsi, le montant total envisagé pour 2015 s'élève à Fr. 222'900.-, en progression de Fr. 26'845.- par rapport au budget 2014 (+ 13.7%) et de Fr. 19'578.- en regard des comptes 2013.

30.363.00 Bibliothèque régionale de Marly, frais de fonctionnement

Un montant supplémentaire de Fr. 8'000.- est noté pour l'exercice 2015 par rapport à 2014. Il concerne des dépenses complémentaires envisagées dans le cadre des 30 ans de la bibliothèque en 2015 (stand, présentoirs, matériel divers). Des recettes supplémentaires sont également enregistrées sous la rubrique « 30.452.00 Participation des communes-membres » (+ Fr. 3'000.-).

33.314.00 Entretien parcs, places et zones de verdure

Le montant prévu pour les acquisitions d'achats de fleurs a été revu à la baisse en 2015 (- Fr. 3'000.-).

35.365.01 Subsidés ordinaires aux sociétés de jeunesse

Le montant du budget 2015 a été ramené à Fr. 1'000.-. Il concerne le subside annuel attribué au Groupe Scout de Marly.

350.301.00 Frais des actions Marly Sympa

Ce poste a été diminué par rapport au budget de l'année précédente de Fr. 5'000.- (- 25%) ainsi que par rapport aux comptes 2013. Le chiffre du budget 2015 s'élève ainsi à Fr. 15'000.-.

353.313.05 Frais des activités autres (animation socioculturelle)

Cette rubrique affiche un montant du budget 2015 supérieur de Fr. 2'000.- par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013. Il s'agit de dépenses supplémentaires envisagées pour la fête des 30 ans d'activités de l'animation socioculturelle (en 2015).

4 SANTE

40.351.00 Contribution aux coûts résiduels des soins

Cette rubrique est nouvelle et consécutive aux directives du Service de la santé publique (SSP) relatives au nouveau financement des soins. Un montant de Fr. 142'994.- est à répartir entre les communes soit une charge supplémentaire pour Marly de Fr. 3'805.- en 2015. Les explications transmises par le SSP, par courrier du 3 octobre 2014, sont présentées ci-dessous :

"Selon les dispositions de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, les tarifs des soins à charge de l'assurance obligatoire des soins (ci-après AOS) sont fixés par le Conseil fédéral. Les cantons doivent fixer les coûts des soins. L'écart entre les tarifs et les coûts des soins (coûts résiduels des soins) peut être mis à la charge de l'assuré-e jusqu'à concurrence du 20 % de la contribution maximale de l'AOS et le solde est pris en charge par les pouvoirs publics. Dans le cadre de législation cantonale d'exécution, le choix a été fait pour les organisations de soins et d'aide à domicile mandatées et les infirmiers et infirmières indépendants de ne pas faire supporter aux patients les coûts résiduels, ceux-ci étant entièrement à charge des pouvoirs publics. Le Conseil d'Etat a également décidé que les coûts des soins seraient identiques aux tarifs à charge de l'AOS, sans coûts résiduels à charge des pouvoirs publics. Cette décision a été contestée par l'Association suisse des infirmiers et infirmières, Section Fribourg ainsi que par un infirmier indépendant. Le TF a rejeté le recours déposé en relevant qu'effectivement les données statistiques étaient manquantes et que les recourants ne pouvaient prétendre que la loi fédérale instituait automatiquement des coûts des soins différents du tarif à charge de l'AOS. Toutefois, le Tribunal fédéral a invité l'Etat de Fribourg à procéder à la collecte et analyse des données complètes et fiables permettant d'établir un coût effectif des prestations fournies par les infirmières et infirmiers. Cette analyse a abouti en 2014. **Les coûts des soins résultants de ces travaux ont été adoptés par le Conseil d'Etat, la charge étant répartie entre l'Etat et les communes à raison de 35% et 65%** comme le prévoit la loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins (RSF 820.6), adoptée par le Grand Conseil en 2011."

41.351.00 Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées

La diminution notée entre les budgets 2014 et 2015 s'élève à Fr. 17'720.-, soit - 1.4%. Elle est due à la diminution du montant total des charges à répartir entre les communes de Fr. 811'590.-. Entre les budgets 2013 et 2014, un accroissement des charges pour Marly de Fr. 151'440.- était envisagé. Par rapport aux comptes 2013, nous relevons une progression de Fr. 39'084.-.

	B 2014	B 2015	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	46'540'090	45'728'500	-811'590	-1.7%
A charge des communes 100%	46'540'090	45'728'500	-811'590	-1.7%
Population légale Canton (année n-2)	291'395	297'622	+6'227	2.1%
Population légale Marly (année n-2)	7'729	7'919	+190	2.5%
Montant à charge de Marly	1'234'436	1'216'725	-17'711	-1.4%
Montant retenu au budget	1'234'440	1'216'720	-17'720	-1.4%

41.352.00 Participation au déficit du home médicalisé de la Sarine

Cette rubrique progresse de 195.3% par rapport aux prévisions 2014 soit d'un montant de Fr. 18'400.-. Les prévisions émanant de L'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) se basent sur un montant total à répartir entre les communes de Fr. 367'250.- en 2015.

41.352.01 Participations aux frais financiers des homes de la Sarine

La répartition des frais financiers des homes du district prévoit, pour le prochain exercice 2015, un montant total à charge de Marly de Fr. 734'600.- incluant Fr. 54'770.- pour le rattrapage des frais financiers déjà commentés lors de la présentation du budget annuel 2013. La participation de Marly enregistre ainsi une augmentation de 12.5% par rapport aux prévisions 2014, soit un montant supplémentaire de Fr. 81'660.-. Les frais financiers globaux des EMS du district sont budgétés par la CODEMS à raison de Fr. 8'955'755.- (Fr. 7'388'340.- en 2014). En regard des comptes 2013, nous assistons à une augmentation de ces charges de plus de Fr. 107'240.-.

44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires

Une hausse de 3.8% est enregistrée par rapport aux prévisions 2014 pour atteindre, en 2015, une participation de Marly envisagée à Fr. 204'525.-. Par rapport à l'exercice 2013, une baisse de ces charges est à considérer pour Fr. 8'816.-.

44.352.02 Participation à la Fondation sarinoise pour l'aide et les soins à domicile

Nous notons un budget 2015 en dessous des prévisions annuelles 2014 pour un montant de Fr. 15'950.- (- 4.8%). Par rapport à 2013, ce poste progresse de Fr. 30'878.-. Le total à répartir entre les communes de la Sarine s'élève à 4.16 millions de francs (4.37 millions de francs pour 2014).

5 AFFAIRES SOCIALES

54.365.00 Subventions crèches

Une augmentation de Fr. 5'000.- est notée par rapport aux prévisions 2014. En effet, pour 2014, cinq enfants étaient placés dans quatre crèches et pour 2015, les prévisions sont réalisées sur le placement de 6 à 7 enfants. De plus, une nouvelle convention a été signée avec la crèche "Les Gribouilles" de Hôpital cantonal pour d'autres placements.

54.365.01 Subventions accueil familial de jour

Le budget 2015 accuse une diminution des charges par rapport à 2014 de Fr. 12'000.- pour atteindre un total de Fr. 110'000.-.

Suite à la nouvelle grille de référence LStE publiée en juin 2014 par la Direction de la santé et des affaires sociales, l'Association d'accueil familial de jour a adapté sa grille tarifaire en tenant compte notamment que : le tarif maximum ne peut excéder le prix coûtant de la structure; le tarif planché minimum passe de Fr. 1.30 à Fr. 2.- pour les enfants avant l'école primaire et de Fr. 2.20 à Fr. 3.- pour les enfants à l'école primaire ; l'Etat fixe plusieurs paliers de référence ; le calcul du salaire déterminant s'effectue dorénavant sur un modèle analogue au calcul du droit à la subvention aux assurances maladie (avant sur la base des revenus réels des parents). Sur cette base, nous constatons que, d'une manière générale, la majorité des familles verront leurs tarifs augmenter. **Les communes**, par contre, **auront une diminution de leur participation**, et ceci même si le prix coûtant net de la commune augmente.

544 Crèche communale les Poucetofs

Un accroissement des charges nettes totales de Fr. 49'965.- par rapport au budget annuel 2014 est enregistré sur cette rubrique relative à la crèche communale. Cette augmentation est essentiellement due à l'adaptation des traitements et charges sociales y relatives.

55.351.00 Participation aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées

Le tableau synthétique suivant précise les écarts sur les montants prévus par le Service de la Prévoyance sociale (SPS) pour l'exercice 2015. Cela représente un coût de Fr. 236.76 par habitant. Par rapport aux comptes annuels 2013, nous noterons une progression de ces charges de Fr. 143'715.- (+ 8.3%).

	B 2014	B 2015	Ecart	
			Francs	%
Total des charges à répartir	67'160'500	70'466'150	+3'305'650	4.9%
A charge des communes 100%	67'160'500	70'466'150	+3'305'650	4.9%
Population légale Canton (année n-2)	291'395	297'622	+6'227	2.1%
Population légale Marly (année n-2)	7'729	7'919	+190	2.5%
Montant à charge de Marly	1'781'374	1'874'933	+93'559	5.3%
Montant retenu au budget	1'781'370	1'874'930	+93'560	5.3%

58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district

Notre participation (négative) a été établie par le Service de l'action sociale (SASoc). Le montant figurant sous cette rubrique correspond à une rétrocession prévue de Fr. 280'760.-. Il concerne la participation de la Commune aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, ceci après déduction des remboursements personnels et de la part de l'Etat (qui est passée de 25% en 2013 à 40% en 2014). Nous notons ainsi une détérioration prévisible de Fr. 940.- par rapport au budget 2014 mais une amélioration de Fr. 122'760.- en regard de l'exercice 2013.

58.365.02 Programme interservices travail social communautaire (PITSC)

Afin d'améliorer la transparence au niveau comptable et pour déterminer au mieux les charges et recettes de ce programme innovateur, la rubrique a été défalquée (⇒ chapitre 581 "(PITSC) Programme interservices de travail social communautaire").

58.365.05 Frais de fonctionnement organisateurs MIS

La mise en place de mesures d'insertions sociales est privilégiée afin de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de se rapprocher de la réinsertion professionnelle

par l'insertion sociale. Des prévisions précises sont difficiles et sont à mettre en relation avec les situations à venir des bénéficiaires de l'aide sociale. Une augmentation est estimée pour 2015 à montant de Fr. 15'000.- par rapport à 2014 (à mettre en relation avec le poste « 58.452.01 récupération de 40% des organisateurs de MIS »).

58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)

Cette rubrique affiche un accroissement des dépenses de Fr. 100'000.- (3.7%) par rapport aux prévisions budgétaires 2014. En regard des charges 2013, nous notons une progression globale de Fr. 206'232.-. Ce compte doit être mis en relation avec les comptes de remboursements 58.436.00 et 58.452.00 afin de déterminer la charge effective pour la commune. Il comprend l'aide matérielle conventionnelle, l'aide octroyée durant les mesures d'insertion sociales, les avances sur des droits à des assurances sociales, les salaires, etc. Le budget 2015 a été calculé en tenant compte des chiffres effectifs de l'année 2014 avec une extrapolation pour l'exercice 2015 et une légère progression.

58.366.04 Aide communale aux logements pour personnes au bénéfice de prestations complémentaires

Cette rubrique est portée à zéro au budget 2015. Une économie par rapport aux prévisions budgétaires 2014 de Fr. 43'000.- est ainsi envisagée (Fr. 56'408.- en regard des comptes 2013). Le Conseil communal, par son message n° 08-14 relatif à "l'abrogation du règlement pour l'attribution d'une aide aux frais de logement", entend réduire les charges non liées et propose, compte tenu du contexte financier difficile, de renoncer à ce subventionnement.

58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés

Ce compte concerne les traitements des bénéficiaires de l'aide sociale, les indemnités de chômage, les ressources provenant des assurances sociales (allocations familiales, rentes, rétroactifs AI/PC, indemnités journalières maladie ou accident), les pensions alimentaires, les bourses d'études ainsi que le remboursement d'aide sociale des personnes revenues à meilleures fortunes. En regard du budget 2014, une augmentation des recettes de Fr. 30'000.- est notée mais, par rapport aux comptes 2013, une baisse est enregistrée de Fr. 195'350.-.

Tableau de l'aide sociale nette au cours de ces dernières années :

Années	Dépenses brutes (58.366.03)	% de l'année précédente	Remboursement des privés (58.436.00)	Remboursement Canton et autres districts (58.452.00)	Dépenses nettes (sans correctif de district)	% de l'année précédente
<i>En milliers de francs</i>						
2008	2'027		-745	-733	549	
2009	2'062	1.7%	-745	-692	625	13.8%
2010	2'199	6.6%	-735	-748	716	14.6%
2011	2'138	-2.8%	-775	-723	640	-10.6%
2012	2'303	7.7%	-654	-693	956	49.4%
2013	2'594	12.6%	-945	-725	924	-3.3%
B2014	2'700	4.1%	-720	-720	1'260	36.4%
B2015	2'800	3.7%	-750	-740	1'310	4.0%

581 (PITSC) Programme interservices de travail social communautaire

Comme déjà précisé sous la rubrique comptable 58.365.02, les charges et recettes du PITSC ont été défalqués sous ce nouveau chapitre. Un budget global de Fr. 200'000.- a été maintenu et est identique au budget 2014.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

620.312.00 Abonnement à l'éclairage public

Le budget 2015 a été adapté aux dépenses effectives de l'exercice 2013 (Fr. 75'601.-). Cela représente une économie par rapport aux prévisions 2014 de Fr. 10'000.- ou 11.8%.

620.314.00 Entretien des routes, trottoirs, chemins et places de parc

Nous notons une régression des charges envisagées de ce poste à raison de Fr. 34'000.- par rapport au budget 2014 (- 25.4%). Ce poste a été adapté aux dépenses effectives 2013 réalisées (Fr. 96'780.-).

622.311.00 Achat outillage et matériel

Ce poste inclus le remplacement de deux bennes multilift d'une quinzaine d'années de service. L'augmentation par rapport au budget 2014 (+ Fr. 11'000.-) correspond à cette dépense envisagée l'an prochain.

Rickshaws

Les frais de fonctionnement relatifs aux Rickshaws sont répertoriés sous les postes :

65.316.01 Rickshaws – Locations de véhicules (Fr.18'000.-)

65.318.02 Rickshaws – Participations aux salaires (Fr. 60'000.-)

et des recettes sous le compte **65.436.01 Rickshaws – Sponsoring et dons** (Fr. 27'000.-).

Le résultat envisagé pour 2015 s'élève ainsi à une charge nette de Fr. 51'000.-.

65.318.01 Couverture déficit VLS (vélos libre service)

Il s'agit d'une nouvelle rubrique qui concerne la participation communale aux frais d'exploitation de la station de vélos libre service. Le montant, pour 2015, a été négocié et fixé à Fr. 7'900.-.

65.365.00 Participation au trafic régional

Les prévisions budgétaires nous sont transmises par le Service de la mobilité (SMo) de l'Etat de Fribourg. Pour 2015, le montant retenu s'élève à Fr. 651'045.- soit une légère progression de 0.9% par rapport à 2014 (Fr. 5'915.-). En regard des comptes 2013, nous constatons une augmentation de ces charges de Fr. 126'180.- (+ 24 %). Cette grande différence est notamment due aux mesures structurelles et d'économies prévues par le Conseil d'Etat qui consiste à porter à 45% (au lieu de 40%), la part des communes aux indemnités d'exploitation octroyées par le Canton au titre de trafic régional (dès 2014).

Participation au trafic régional (kCHF)
(65.365.00)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	B 2014	B 2015
Montants	458	485	488	496	507	525	645	651
Variations annuelles %		5.9%	0.6%	1.6%	2.2%	3.6%	22.9%	0.9%

7 PROTECTION / AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT

70.312.00 Achat d'eau

Ce compte varie de manière importante, que ce soit par rapport au budget de l'exercice 2014 (+ Fr. 57'000.-) ou en regard des comptes 2013 (+ Fr. 57'123.-). Des achats d'eau seront nécessaires en 2015 auprès du Consortium pendant trois mois suite à la réfection de la Stap des Pralettes. L'estimation de la consommation a été réalisée et devrait se chiffrer à Fr. 48'600.- en 2015. (cf. message 24-14)

70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux

Les charges totales du chapitre 70 "Approvisionnement en eau" prévisibles pour l'exercice 2015 s'élèvent à Fr. 500'475.-. Les recettes envisagées, de Fr. 557'500.-, étant supérieures aux charges, la différence de Fr. 57'025.- est portée en augmentation du fonds de réserve de ce service par l'intermédiaire de ce compte.

71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la Step (commune)

71.352.01 Participation aux frais financiers de la Step (commune)

71.352.10 Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone ancienne papeterie)

71.352.11 Participation aux frais financiers de la Step (zone ancienne papeterie)

Les budgets de ces postes ont été déterminés par l'Association "Gérine-Nesslerera" (AIGN). On note une augmentation des charges de Fr. 14'950.- sur le poste 71.352.00 par rapport à 2014. Par contre, le poste 71.352.01 "Participation aux frais financiers de la STEP (commune)" subit une diminution de Fr. 3'850.- en regard des prévisions 2014. Les montants de la participation pour la zone de l'ancienne papeterie sont refacturés et se retrouvent ainsi en recettes sous les rubriques 71.434.01 "Taxe exploitation (zone ancienne papeterie)" pour Fr. 91'020.- et 71.434.12 "Remboursements frais financiers (zone ancienne papeterie)" pour Fr. 61'370.-.

Commentaires sur les écarts budgétaires

71.380.00 Attribution au fonds de réserve de la protection des eaux

Le total des recettes du chapitre 71 "Protection des eaux" s'élève à Fr. 1'629'780.- (en légère progression par rapport à 2014 de Fr. 10'390.-). Les charges relatives s'élevant à Fr. 1'079'070.-, le solde bénéficiaire de Fr. 550'710.- est attribué à la réserve sur la protection des eaux. Il est très légèrement en hausse en regard du budget 2014 de Fr. 6'155.-.

72 ORDURES MENAGERES

Le taux de couverture de ce chapitre est envisagé à 76.4%. Les charges totales s'élèvent à Fr. 931'045.- et sont couvertes par des recettes envisagées à Fr. 711'000.-

	B 2015	B 2014	C 2013	C 2012	C 2011	C 2010
Charges	931'045	961'690	951'431	950'901	930'949	897'641
Produits	711'000	715'500	733'661	715'308	770'054	688'521
Résultats	-220'045	-246'190	-217'770	-235'593	-160'895	-209'120
Taux de couverture	76.4%	74.4%	77.1%	75.2%	82.7%	76.7%

Les principales variations des charges concernent les postes :

- **72.312.01 Eau** (- Fr. 3'700.- par rapport au budget 2014 / + Fr. 921.- aux comptes 2013);
- **72.318.00 Frais de transport d'ordures** (- Fr. 10'000.- par rapport au budget 2014 / - Fr. 46'859.- aux comptes 2013);
- **72.318.01 Frais d'incinération et de décharge** : (- Fr. 10'000.- au budget 2014 / + Fr. 3'032.- aux comptes 2013);

740 CIMETIERE

Les frais de fonctionnement de ce chapitre sont ceux attribuables exclusivement à la commune de Marly.

740.352.00 Participation communale à cercle d'inhumation

Cette rubrique concerne la participation annuelle de la commune de Marly aux frais d'exploitation du Cercle d'inhumation sur la base de la répartition du résultat d'exploitation du Cercle d'inhumation (*entre les communes-membres*). Pour l'exercice 2015, la participation marlinoise au Cercle est estimée à Fr. 14'570.- contre Fr. 18'643.- au budget précédent.

741 CERCLE D'INHUMATION

Les charges et produits de ce chapitre concernent toutes les communes-membres du Cercle d'inhumation.

La participation des communes membres s'élève à Fr. 15'000.-. La commune de Marly participant pour Fr. 14'570.-, comme déjà précisé ci-avant, le remboursement par les autres communes du Cercle représente ainsi Fr. 430.-. Les charges totales s'élèvent à Fr. 30'080.- (en baisse par rapport au budget 2014) et les recettes prévues à Fr. 15'080.-.

75.314.00 Entretien des ruisseaux et rivières

En 2014, il a été prévu de réaliser un seuil au ruisseau du Copy, ceci pour un montant devisé à Fr. 12'200.-. En 2015, seul un montant de Fr. 4'000.- est inscrit au budget pour divers frais et imprévus d'où l'écart de Fr. 8'200.- (- 67.2%).

78.318.00 Etablissement bilan CO²

Un montant de Fr. 3'000.- est inscrit sous cette nouvelle rubrique comptable. Il concerne la participation à un projet du Pôle scientifique et technologique de Fribourg qui consiste à évaluer pour les entreprises, ou administrations publiques, leur bilan en CO². Cette participation entre dans le cadre de notre responsabilité en tant que commune Cité de l'énergie. Une analyse permettra de constater ainsi cette évolution années après années. Le montant (Fr. 3'000.-) est réduit en regard d'une participation normale à ce genre d'études car la Commune fait partie des premiers participants au projet.

79.318.04 Concept de stationnement et modération de trafic

Un comptage de trafic à la Route de la Gérine est prévu au budget 2015. Les frais y relatifs devraient s'élever à Fr. 3'000.- (+ Fr. 1'200.- par rapport au budget 2014).

79.351.00 Participation au plan de gestion de la Petite Sarine (2012-2023)

La commune participe au financement des travaux sur la base du plan de gestion de la Petite Sarine, ceci sur la période 2012-2023 pour un montant annuel de Fr. 6'500.-.

8 ECONOMIE

83.365.02 Promotion touristique locale

Le même montant de Fr. 4'000.-, fixé en 2014, a été porté au budget 2015 pour la promotion de divers événements.

9 FINANCES ET IMPOTS

90.318.01 Part aux frais de perception de l'impôt sur les véhicules

➔ cf. rubrique 90.441.00 "Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur".

90.319.00 Pertes sur débiteurs impôts

Ce poste concerne principalement les attributions aux provisions pour pertes sur débiteurs impôts et sur la contribution immobilière. Il est adapté à l'évolution actuelle et aux dépenses des années précédentes.

Fiscalité

Les recettes relatives aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), ceci en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2012. Les prévisions pour l'exercice 2015 s'établissent comme suit, ceci tant au niveau cantonal qu'au niveau de Marly :

Canton			
	Années fiscales	<u>Impôt sur le revenu</u> (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2008	637	4.77 %
Statistiques fiscales	2009	641	0.63 %
Statistiques fiscales	2010	650	1.40 %
Statistiques fiscales	2011	669	2.92 %
Statistiques fiscales	2012	667	-0.30 %
Projections pour	2013	679	1.79 %
Projections pour	2014	701	3.24 %
Projections pour	2015	721	2.85 %

Canton			
	Années fiscales	<u>Impôt sur la fortune</u> (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2008	67	-5.63 %
Statistiques fiscales	2009	70	4.48 %
Statistiques fiscales	2010	73	4.28 %
Statistiques fiscales	2011	70	- 4.10 %
Statistiques fiscales	2012	74	5.71 %
Projections pour	2013	74	0.00 %
Projections pour	2014	76	2.70 %
Projections pour	2015	77	1.31 %

Notons encore que le nombre de contribuables (personnes physiques) a progressé de 1.78 %, passant de 4'100 en 2011 à 4'173 en 2012 (4'018 en 2010).

90.400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques

Le présent budget comprend une estimation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques avec un coefficient fiscal à 95% tel que proposé dans le message n° 10-14. Le montant qui a été retenu s'élève à **Fr. 19'650'000.-**. Il a été déterminé sur la base des rentrées effectives 2012 (statistiques cantonales) avec une progression envisagée entre 2012 et 2015 de 8.1%. *Estimées avec un coefficient de 80%, les rentrées 2015 potentielles s'élèveraient ainsi à Fr. 16'550'000.-* représentant une progression de Fr. 425'000 francs par rapport au budget 2014. Entre les années 2011 et 2012, nous assistons à une progression des rentrées fiscales effectives de seulement Fr. 90'664.-.

90.400.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques

Le Service cantonal des contributions a retenu, pour les estimations de l'impôt sur la fortune de l'année 2015, une progression de 4.0 % par rapport aux effectifs 2012. Sur la base des chiffres 2012, pondérés de ce potentiel de 4.0 % et déterminé avec un coefficient de 95%, le montant à porter au budget 2015 s'élève à

Commentaires sur les écarts budgétaires

Fr. 1'978'000.-. Il représente une augmentation, par rapport à 2014, de Fr. 358'000.-. Entre les années 2011 et 2012, le rendement de cet impôt est passé de Fr. 1'532'100.- à Fr. 1'600'540 soit une augmentation enregistrée de Fr. 68'440.-.

90.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

Etabli sur les mêmes bases que pour les impôts des personnes physiques (effectifs 2012 avec potentiel de croissance proposé par le SCC), ce poste présente une progression par rapport au budget 2014 qui s'élève à Fr. 79'000.- (coefficient 85%) pour atteindre Fr. 1'227'000.-.

90.401.01 Impôt sur le capital des personnes morales

Le montant retenu au budget 2015 s'élève à Fr. 458'000.- (coefficient fiscal à 85%). Cela représente un apport de recettes supplémentaires au budget 2014 de Fr. 47'000.-.

90.402.00 Contribution immobilière

Les recettes envisagées pour l'année 2015 s'élèvent à Fr. 3'190'000.-, affichant ainsi une progression de Fr. 30'000.- par rapport à 2014 (+0.9%). En regard des comptes annuels 2013, il s'agit d'une augmentation de Fr. 262'818.- envisagée.

90.404.00 Impôts sur les mutations

Des recettes supplémentaires au budget 2014 de Fr. 100'000.- sont envisagées pour l'année 2015. Cette adaptation est effectuée pour mieux coller à la réalité des chiffres réalisés en 2013 (Fr. 752'609.-) avec une certaine prudence dans le potentiel de croissance.

90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur

Pour mémoire, les mesures structurelles de l'Etat de Fribourg, adoptées en 2013, ont pour effet, dès 2014, d'une part une majoration de 10% de l'imposition des véhicules et des remorques et, d'autre part, un abaissement de 30% à 20% du taux de rétrocession aux communes. Sur cette base, le budget 2015 retenu est en progression très légère par rapport aux recettes 2014 envisagées de Fr. 3'200.- ou 0.7%. Ce budget tient compte d'une diminution nette de 23.1% entre les comptes

2013 et le budget 2015. La participation des communes aux frais de perception des impôts sur les véhicules (90.318.01) varie dans une proportion identique.

930 PEREQUATION FINANCIERE

Sous ce chapitre figurent la **contribution à la péréquation des ressources** (930.362.00), l'**attribution de la péréquation des ressources** (930.462.00) ainsi que l'**attribution de la péréquation des besoins** (930.462.01). Ces postes découlent de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) du 16 novembre 2009, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Nous synthétisons, ci-après, l'évolution de la péréquation financière intercommunale pour Marly.

	2013	2014	2015
IPF (indice du potentiel fiscal)	101.65	100.56	99.07
Total à répartir entre les communes	25'231'583	25'635'584	26'381'711
ISB (indice synthétique des besoins)	100.40	100.73	100.73
Total à répartir entre les communes	12'615'792	12'817'792	13'190'856

930	PEREQUATION FINANCIERE			
930.362.00	CONTRIBUTION A LA PEREQUATION DES RESSOURCES	104'126	35'835	0
930.462.00	ATTRIBUTION DE LA PEREQUATION DES RESSOURCES	0	0	- 63'060
930.462.01	ATTRIBUTION DE LA PEREQUATION DES BESOINS	-310'168	- 315'550	- 325'855
Effet net pour la commune (+ charges/ - recettes)		-206'042	-279'715	- 388'915

En 2015, la Commune de Marly passe de **contributrice** à la péréquation des ressources à **bénéficiaire**. L'attribution de la péréquation des ressources représente Fr. 7.96 par habitant et l'attribution de la péréquation des besoins Fr. 41.15 par habitant.

❖ Vous pouvez obtenir de plus amples informations relatives à la péréquation financière intercommunale sur le site internet du Service des communes (Scom) à l'adresse: http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm.

940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme

Au terme de l'exercice annuel 2013, les emprunts s'établissaient à hauteur de 27,8 millions de francs (25,80 millions à fin 2012 et 24,767 millions à fin 2011).

Le taux d'intérêt moyen actuel est de 2,42% (2,43% à fin 2013, 2,57 % à fin 2012, 2,84 % à fin 2011). Les intérêts calculés sous ce poste intègrent les intérêts en cours (sur la dette actuelle) ainsi que les intérêts prévisibles des emprunts à réaliser en 2015 pour les investissements projetés et présentés dans les différents messages.

940.330.00 Amortissements obligatoires

Une augmentation des amortissements obligatoires est constatée pour Fr. 102'180.- en regard du budget 2014 pour atteindre Fr. 1'458'290.-. Par rapport aux comptes annuels 2013, il s'agit d'une progression de Fr. 197'764.-. Cette progression est consécutive aux investissements déjà votés et en cours qui se termineront en 2014 avec pour conséquence le début des amortissements l'année suivante, à savoir 2015.

Le contrôle de l'endettement à fin 2013, élaboré par le Service des communes (SCom), fait état de Fr. 1'242'209.- d'amortissements à inscrire aux comptes de l'exercice 2014 (2013 : Fr. 1'260'526.-) avec une limite de crédits autorisés de 22,493 millions de francs (contre 20,519 millions de francs à fin 2012). Le crédit disponible s'élève quant à lui à 0,177 million de francs à fin 2013 contre 1,841 million à fin 2012.

942.423.00 Loyers du domaine et des parchets et droit de superficie

L'écart au budget 2014 (- Fr. 1'402'000.-) est dû au montant relatif au droit de superficie concernant le Pré Zurthanen (construction d'appartements pour séniors) qui doit être réglé en une seule fois en 2014 seulement. Ce montant n'influencera pas le budget de l'exercice 2015. ➔ cf. également poste : 99.382.00 "Attributions à réserve".

99.382.00 Attributions à réserves

Ce poste concernait, en 2014, l'attribution de Fr. 1'200'000.- à une réserve d'une partie du montant estimé de Fr. 1'400'000.- concernant la recette relative au droit de superficie (Pré Zurthanen, appartements pour séniors)

99.451.01 Recette extraordinaire (2^{ème} année école enfantine) sans affectation

Ce poste intégrait, en 2014, la 6^{ème} et dernière tranche attribuée aux communes selon l'ordonnance du 26 mai 2009 en vue de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. Celle-ci ne figure donc plus au budget 2015 d'où une diminution de ces recettes par rapport au budget 2014 de Fr. 252'080.-.

A titre d'information, nous reproduisons, ci-dessous, l'évolution des impôts ordinaires (*Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital*) pour les années 2007 à 2015. Les années 2007 à 2012 représentent les statistiques fiscales annuelles officielles établies par le Service cantonal des contributions. Elles correspondent aux montants réellement facturés. Pour les années **2013 à 2015***, nous avons utilisé la dernière statistique fiscale transmise par le SCC, à savoir celle de l'année fiscale 2012, émise en octobre 2014, avec les potentiels de progressions retenus.

Rendements cantonaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013* 2014* 2015*

Impôt sur le revenu / Marly	19'088	19'674	19'877	19'225	19'020	19'134	19'478	20'109	20'683
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	1.7%	3.1%	1.0%	-3.3%	-1.1%	0.6%	1.8%	3.2%	2.9%
Impôt sur le revenu / Total cantonal	608'827	637'745	640'873	650'030	669'076	676'902	679'000	701'000	721'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	3.14%	3.09%	3.10%	2.96%	2.84%	2.83%	2.87%	2.87%	2.87%

Impôt sur la fortune / Marly	1'962	1'799	1'882	1'939	1'915	2'001	2'001	2'055	2'082
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	3.7%	-8.3%	4.6%	3.0%	-1.2%	4.5%	0.0%	2.7%	1.3%
Impôt sur la fortune / Total cantonal	72'415	68'378	70'190	72'850	70'338	74'474	74'000	76'000	77'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	2.71%	2.63%	2.68%	2.66%	2.72%	2.69%	2.70%	2.70%	2.70%

TOTAUX : personnes physiques	21'050	21'473	21'759	21'164	20'936	21'134	21'479	22'164	22'765
-------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Remarque du SCC : Les potentiels retenus pour les années fiscales 2012-2013 de l'impôt sur le revenu comprennent des cas exceptionnels retirés des estimations pour ne pas fausser la statistique. Dès lors, la base retenue pour 2012 est de 667 millions de francs et non pas 676.9 millions

Rendements cantonaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013* 2014* 2015*

Impôt sur le bénéfice / Marly	1'242	1'216	1'419	1'830	1'374	1'259	1'340	1'421	1'444
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	3.4%	-2.1%	16.7%	28.9%	-24.9%	-8.4%	6.4%	6.0%	1.6%
Impôt sur le bénéfice / Total cantonal	93'215	95'853	111'458	98'643	101'259	109'000	116'000	123'000	125'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	1.33%	1.27%	1.27%	1.85%	1.36%	1.16%	1.16%	1.16%	1.16%

Impôt sur le capital / Marly	424	444	515	522	471	494	516	516	539
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>	10.8%	4.9%	16.0%	1.3%	-9.8%	4.9%	4.5%	0.0%	4.3%
Impôt sur le capital / Total cantonal	19'973	21'195	22'211	22'776	21'663	22'000	23'000	23'000	24'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	2.12%	2.10%	2.32%	2.29%	2.17%	2.25%	2.25%	2.25%	2.25%
TOTAUX : personnes morales	1'666	1'660	1'934	2'352	1'845	1'753	1'856	1'937	1'983

Total général impôts ordinaires	22'715	23'133	23'693	23'516	22'781	22'887	23'335	24'101	24'747
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Rendements communaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013* 2014* 2015*

72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	95%
13'801	15'740	15'901	15'380	15'216	15'307	15'582	16'086	19'648
-8.1%	14.0%	1.0%	-3.3%	-1.1%	0.6%	1.8%	3.2%	22.1%

1'418	1'439	1'506	1'551	1'532	1'601	1'601	1'644	1'978
-6.3%	1.5%	4.6%	3.0%	-1.2%	4.5%	0.0%	2.7%	20.3%

15'219	17'179	17'407	16'931	16'748	16'908	17'183	17'730	21'625
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Rendements communaux (En milliers de francs)

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013* 2014* 2015*

72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	85%
898	973	1'135	1'464	1'099	1'007	1'072	1'137	1'227
-6.6%	8.3%	16.7%	28.9%	-24.9%	-8.4%	6.4%	6.0%	8.0%

306	355	412	418	377	395	413	413	458
0.1%	16.0%	16.0%	1.3%	-9.8%	4.9%	4.5%	0.0%	10.9%

1'204	1'328	1'547	1'881	1'476	1'402	1'485	1'550	1'685
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

B. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

Message 11-14

020.506.02 **Acquisition de programmes informatiques et adaptation de l'infrastructure informatique de l'administration**

1. INTRODUCTION

En 2014, la Commission informatique a travaillé sur plusieurs fronts, sur la base de la stratégie établie en début d'année, qui vise à optimiser les ressources informatiques, tant sur le plan de l'efficience que de celui des coûts, en intégrant aussi l'informatique scolaire. Par rapport aux ressources informatiques, les objectifs généraux suivants ont été déterminés :

- aider les collaborateurs et collaboratrices dans leurs tâches quotidiennes ;
- proposer des services "à valeur ajoutée" aux parties prenantes (habitants...),
- contrôler et réduire les coûts de fonctionnement,
- structurer l'information et rendre son accès plus aisé aux ayants droit,
- aider à la prise de décision.

Avec la contribution essentielle et précieuse du Coordinateur informatique, divers chantiers ont été menés ou sont en cours en 2014, sur la base de leur caractère de priorité et d'urgence.

Dans le domaine scolaire, c'est essentiellement la préparation des décisions d'investissement qui a mobilisé les ressources, en particulier l'évaluation des équipements de classe (choix des solutions, interactives ou non), pour le nouveau bâtiment de Grand-Pré d'abord, et plus globalement pour les deux centres scolaires, de même que le renouvellement des systèmes d'impression.

Pour le secteur de l'administration, sont en cours de réalisation (état octobre 2014), dans le cadre du crédit disponible de Fr. 101'000.-:

- Le renouvellement des systèmes d'impression, avec la réduction drastique (la moitié) du nombre de machines, la négociation de nouveaux contrats plus avantageux financièrement, la standardisation des modèles et de la qualité des impressions, la gestion informatisée et centralisée. Des économies de fonctionnement de l'ordre de 3 à 5% sont attendues sur la durée.
- Le remplacement des postes de travail, déclenché par le vieillissement du parc (datant pour l'essentiel de 2009 et donc amorti financièrement) et l'obsolescence du système d'exploitation. L'option prise pour la majorité des utilisateurs est celle de machines dites « clients-légers » fonctionnant comme « terminaux serveurs ».
- L'intégration complète de l'application spécifique « Frisoc » (gestion de l'aide sociale) sur les serveurs communaux hébergés par CommuNet/SITeL.
- L'intégration de l'informatique de la crèche communale sur les serveurs communaux hébergés par CommuNet/SITeL, avec un terminal pour l'enregistrement du temps des collaboratrices/collaborateurs.
- L'installation de NAVIG, l'application (fédérale) de délivrance des documents d'identité.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. CONTENU

En 2015, il faut donc poursuivre les efforts vers les objectifs fixés en matière d'acquisition ou d'adaptation de programmes, d'adaptation de l'organisation et des structures. Les axes suivants sont définis : introduction de la gestion électronique des documents (1^{ère} étape), analyse d'une solution alternative pour l'hébergement des serveurs et bases de données, adaptations de programmes existants ou acquisition de nouveaux programmes.

- a. Gestion électronique de documents - archivage (1^{ère} étape)
Fr.55'000.-
- b. Adaptations de programmes, acquisition de nouveaux programmes :
- Adaptation du programme de gestion des salaires
 - Acquisition d'un programme de gestion des soumissions
 - Acquisition d'un programme « main-courante » pour le service sécurité
 - Evaluation d'une solution alternative pour l'hébergement des serveurs et bases de données communaux
 - La fin de l'harmonisation du contrôle de l'habitant/mise en place de NAVIG
 - La facturation électronique
- Fr. 45'000.-

La Commission informatique a validé cette stratégie et les investissements qui en découlent pour un total de Fr. 100'000.-.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé + 100'000.00

Montant net à charge de la commune = 100'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt 100'000.00

Montant net de la dépense = 100'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	2%	+	2'000.00
Amortissement annuel minimal	25%	+	25'000.00
Sous-total		=	<u>27'000.00</u>
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	<u>27'000.00</u>

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 12-14**294.503.19 / 943.503.01 Rénovation des bâtiments scolaires et communaux****1. INTRODUCTION**

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux et scolaires, biens du patrimoine administratif, en investissant annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration. Comme dans le budget 2014, le Conseil communal a regroupé les investissements des deux types de bâtiments, scolaires et communaux. Il rappelle aussi que, s'il devait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation, représentant par exemple 3% de la valeur d'assurance (ECAB) 2014, soit près de 57 millions de francs (dont le 60% sont des bâtiments scolaires), ce sont des montants annuels de 1,7 million de francs qu'il devrait prendre en considération. Compte tenu des moyens à disposition, c'est bien moins (environ 0.5% de la valeur ECAB) que le Conseil propose d'investir, pour parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

Le programme des travaux envisagés en 2015 est le suivant :

Bâtiments scolaires :

Centre scolaire de Marly Cité : fourniture, pose et raccordement d'un box « garages » pour l'entreposage des machines et du matériel d'entretien extérieur

Fr. 28'000.-

Centre scolaire de Marly Cité, école primaire : remplacement du revêtement de sol défectueux de deux salles de classe par un revêtement PVC

Fr.20'000.-

Centre scolaire de Marly Cité, garderie : rafraichissement des locaux défraichis, peinture

Fr. 6'000.-

Centre scolaire de Marly Cité : remplacement des fenêtres des corridors et vestiaires (selon label minergie)

Fr.29'000.-

Centre scolaire de Marly Cité, grande salle: aménagement des toilettes du sous-sol avec séparation complète des zones femmes/hommes (conformément au projet joint)

Fr.68'000.-

Centre scolaire de Marly Cité, grande salle : remplacement des projecteurs et tableau de commande

Fr.22'000.-

Centre scolaire de Marly Cité, halle de sport : remplacement des fenêtres des vestiaires – WC et dispensaire du 1^{er} étage

Fr.17'000.-

Centre scolaire de Grand-Pré, halle omnisports : revêtement carrelage d'un vestiaire, douches, séchages

Fr.25'000.-

Centre scolaire de Grand-Pré, halle omnisports : carrelages du sol et coin douches professeurs

Fr. 6'000.-

Centre scolaire de Grand-Pré, petite halle de sport : remplacement des rideaux noirs de fond de scène, y compris entrainement électrique

Fr.13'000.-

Bâtiments communaux

Halle édilitaire : remplacement du déverseur entonnoir de remplissage des camions pour l'entretien des routes. Le matériel d'origine du bâtiment est défectueux.

Fr. 18'000.-

Poste de commandement + Poste sanitaire de secours : mise en place d'un plan de fermeture

Fr. 10'000.-

Centre sportif : remplacement de la porte et de la fenêtre local outillage

Fr. 3'000.-

Arrêt de bus Marly Cité : rafraîchissement de l'abri bus

Fr. 10'000.-

Administration communale : réaménagement de bureaux (rez)

Fr. 17'000.-

Divers et imprévus

Fr. 8'000.-

Total des travaux de rénovations des bâtiments scolaires et communaux**Fr. 300'000.-**

Ce programme peut être modifié, en cas d'imprévu ou de changement de priorité.

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé	+	300'000.00
------------------------	---	------------

Montant net à charge de la commune	=	300'000.00
---	---	-------------------

Couverture de la dépense

Emprunt		300'000.00
---------	--	------------

Montant net de la dépense	=	300'000.00
----------------------------------	---	-------------------

3.2 Charges de fonctionnement**Charges de fonctionnement**

	Taux	
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	2%	+ 6'000.00

Amortissement annuel minimal	3%	+ 9'000.00
------------------------------	----	------------

Sous-total	=	15'000.00
-------------------	---	------------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	15'000.00
--	---	------------------

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 13-14**294.503.28 Assainissement de la centrale de chauffage à bois (CAD), extension, remplacement de la supervision, chemin des Epinettes 2 (bât 04)****1. INTRODUCTION**

Le Service de l'environnement (SEn) exige, en application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), la mise en conformité de l'installation de chauffage à distance à bois, avec appoint gaz, du centre scolaire de Marly Cité. Cette centrale, qui est en service depuis l'automne 2004, doit être assainie pour correspondre aux normes de l'OPair, renforcées en 2007 en ce qui concerne les valeurs limites des particules émises.

Cette centrale de production de chaleur dessert actuellement les bâtiments suivants : les bâtiments du centre scolaire de Marly Cité, soit la grande salle et halle de sports (Epinettes 2), l'école primaire (Epinettes 4), l'école enfantine (Chevalier 8), l'école enfantine (Chevalier 7), ainsi que le Centre communautaire paroissial (Chevalier 9). Le Conseil communal a profité de la nécessaire étude d'assainissement (voir message 13-13) pour intégrer une étude de l'extension de la fourniture d'énergie de chauffage aux bâtiments suivants : le home des Epinettes, le projet de construction d'appartements pour seniors sur le Pré Zurthanen, ainsi que l'extension des bâtiments du Centre scolaire de Marly Cité lui-même. Cette étude a été menée en 2014.

Le Canton nous demande de nous conformer à la décision administrative de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), qui a fixé l'échéance à 2017 pour assainir notre installation de combustion alimentée au bois. Ces travaux d'assainissement doivent donc être réalisés entre 2015 et 2016.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales, dans le sens du développement durable (économie d'énergie).

2. CONTENU

Assainissement du système de filtration. Les mesures des émissions, effectuées par le SEN en 2012, démontraient des valeurs limites dépassées tant pour le monoxyde de carbone que pour les poussières. Après étude des différentes solutions de filtration, compte tenu des exigences techniques, des contraintes de locaux et des coûts, l'étude d'ingénieur préconise donc :

- le remplacement de l'installation de filtration et d'épuration des fumées, avec utilisation du volume occupé actuellement par le bureau du concierge pour y aménager l'installation de filtration (filtre électrostatique compact), en évitant de créer une annexe hors du gabarit du bâtiment existant. La maçonnerie de ce secteur sera démontée. Le coût estimé de l'assainissement de l'installation de filtration s'élève à Fr. 150'000.-.
- le remplacement du programme de supervision informatique (réglage du chauffage et des sous-stations) : ce programme est obsolète et n'est plus adapté pour la gestion des régulations des installations. Le remplacement de ce programme et des interactions sur les installations est devisé à Fr. 25'000.-. Cette somme est englobée dans la demande d'investissement d'un total de Fr. 175'000.-.

A la question de savoir si **la capacité de l'installation permet une extension**, l'étude répond que oui.

La puissance actuelle disponible pour les deux chaudières à bois et à gaz est de 690 kW, soit en moyenne 240 kW bois (puissance de pointe de 300 kW) et 450kW gaz. La demande actuelle est de 300 kW environ : donc la réserve disponible est de près de 390 kW. A noter que la chaudière à gaz est aujourd'hui exploitée un minimum de temps durant l'année, c'est-à-dire en cas de panne et durant l'été, pour permettre

la révision de l'installation à bois, durant l'hiver pour couper les pointes de demande de chaleur lors de grand froid, en assurant la continuité de production d'eau chaude.

La part actuelle du bois dans la consommation est proche de 90 %, calculée sur les kW et le temps d'exploitation.

En résumé, l'installation actuelle a une réserve de puissance suffisante pour répondre aux besoins du home Les Epinettes (réserve admise de 190 kW) et du futur bâtiment d'appartements pour seniors (réserve admise de 100 kW), avec également une réserve pour prendre en compte l'évolution du centre scolaire de Marly Cité (réserve admise de 100 kW).

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé + 175'000.00

Montant net à charge de la commune = 175'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt 175'000.00

Montant net de la dépense = 175'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

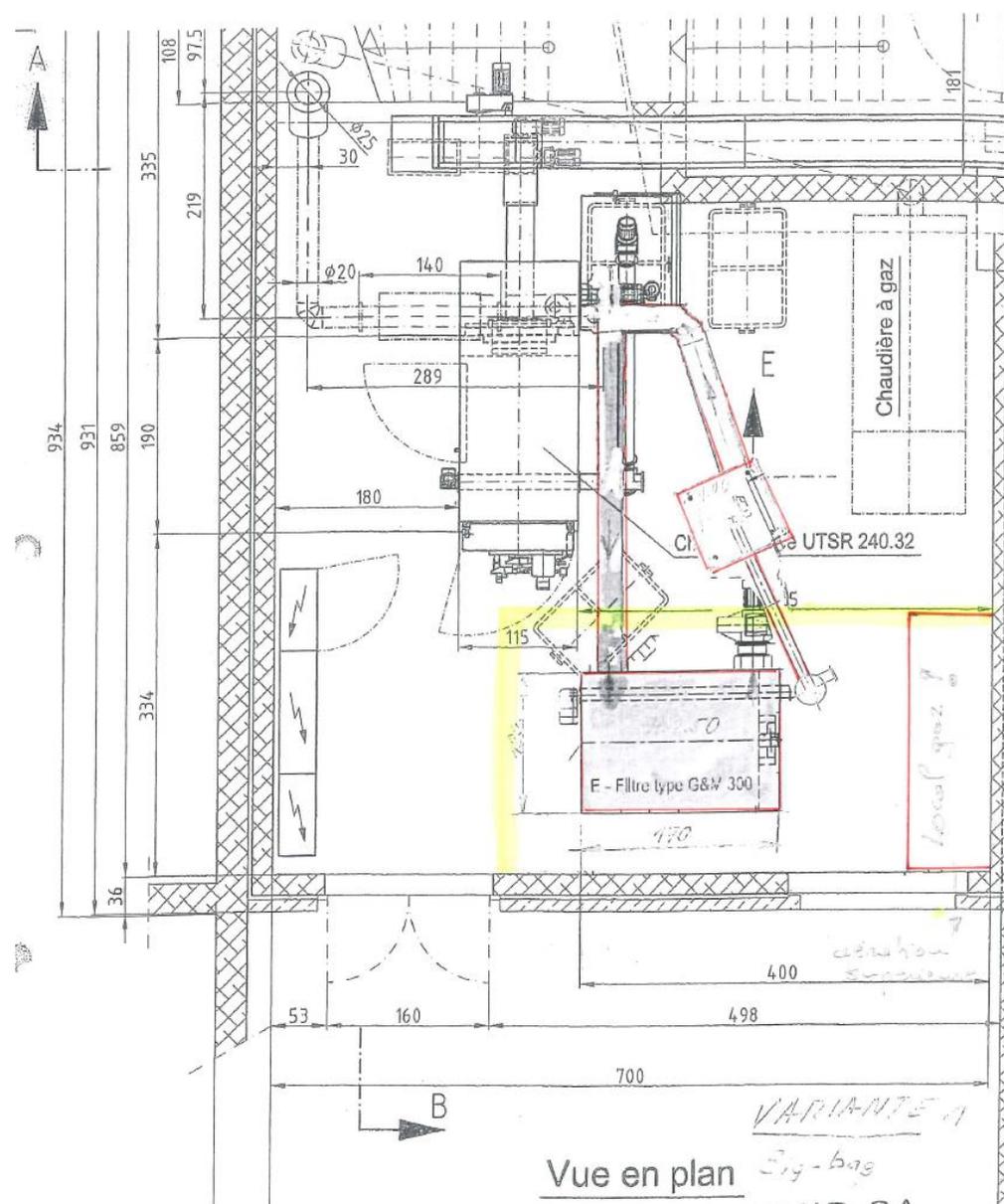
Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	2%	+	3'500.00
Amortissement annuel minimal	3%	+	5'250.00
Sous-total		=	8'750.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	8'750.00

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



Projet d'aménagement du local avec le filtre et le local gaz. Le trait jaune défini le local du concierge. Le volume de ce local est approprié au projet des nouvelles installations.



Message 14-14**294.503.60 Etude de l'assainissement du pavillon n° 3 du Centre scolaire de Grand-Pré (bât 05)****1. INTRODUCTION**

Dans le cadre de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine, une étude a été réalisée en 2010 sur l'état des bâtiments scolaires communaux ainsi que sur les possibilités qui s'offraient à nous pour répondre aux besoins. Dans le cadre de ce travail, une solution en deux étapes a fait l'unanimité, qui consiste à construire un nouveau bâtiment scolaire (construction en cours) et ensuite à transformer le pavillon n° 3 afin de répondre aux besoins de l'école enfantine. A la rentrée scolaire 2014 à Grand-Pré, une classe enfantine supplémentaire a dû être ouverte et installée dans le Pavillon n° 1.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

L'étude d'assainissement et de transformation du Pavillon n° 3 du Centre scolaire de Grand-Pré a fait l'objet d'un appel d'offres pour les prestations d'architecte. Ces travaux sont programmés de manière à commencer d'ici la fin 2015 et devraient être terminés idéalement pour la rentrée 2016 – 2017.

Les offres demandées sont basées sur les prestations d'architecte, conformément aux paramètres de la norme SIA 102, comptés sur le temps nécessaire. Ces prestations d'architecte permettront d'obtenir un devis général, une mise à l'enquête et une réalisation, dont le coût est estimé, à ce jour, à Fr .780'000.-. L'étude est devisée à Fr. 120'000.-.

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé	120'000.00
------------------------	------------

Montant net à charge de la commune	= 120'000.00
---	---------------------

Couverture de la dépense

Emprunt	120'000.00
---------	------------

Montant net de la dépense	= 120'000.00
----------------------------------	---------------------

3.2 Charges de fonctionnement

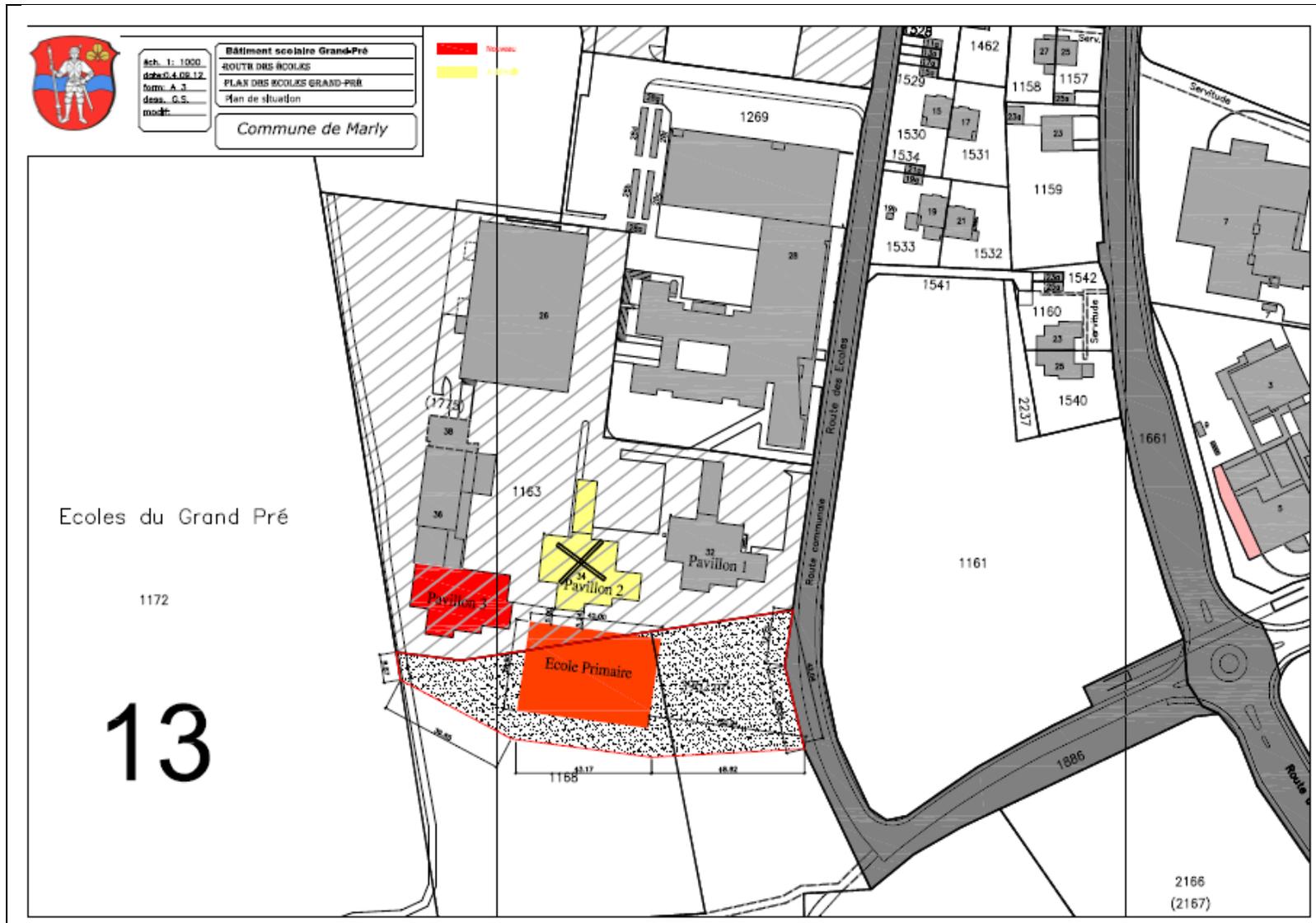
	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	2'400.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	18'000.00

Sous-total		=	20'400.00
-------------------	--	----------	------------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	20'400.00
--	--	----------	------------------

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



Message 15-14**294.506.09 Mise en conformité du mobilier pour les manifestations, grande salle de Marly Cité, Chemin des Epinettes 4 (bât 06)****1. INTRODUCTION**

La mise en conformité du mobilier des manifestations de la grande salle de Marly Cité a été reportée à plusieurs reprises. Cette salle est régulièrement mise à disposition pour des concerts, pièces de théâtre et autres séminaires ou conférences, avec un public potentiellement nombreux. Une telle utilisation est soumise aux directives de protection incendie AEAI, voies d'évacuation et sauvetage du 26.03.2003/16-03F. En particulier, les chaises doivent être munies d'un système d'attache qui empêche qu'elles soient séparées par le public et obstruent les voies de fuite. Cette mise en conformité est impérative si l'on veut continuer à mettre à disposition cette salle avec du public.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

La proposition du Conseil communal est donc de remplacer les chaises existantes par des chaises avec système d'attache et, par la même occasion, de remplacer les tables qui datent de la construction du bâtiment, soit de 1969. Les réparations de ces tables s'avèrent très difficiles, les manipulations fréquentes pour les manifestations les ont passablement détériorées.

L'estimation du coût de remplacement de ce mobilier est devisé comme suit: 560 chaises, pour un montant de Fr. 71'500.-, et 84 tables, pour un montant de Fr. 58'500.-. La sécurité du public est prioritaire ; en cas d'accident la responsabilité de la Commune est totale.

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé			130'000.00
Montant net à charge de la commune		=	130'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt			130'000.00
Montant net de la dépense		=	130'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	2'600.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	19'500.00
Sous-total		=	22'100.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	22'100.00

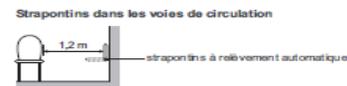
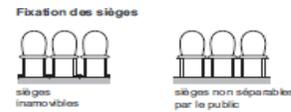
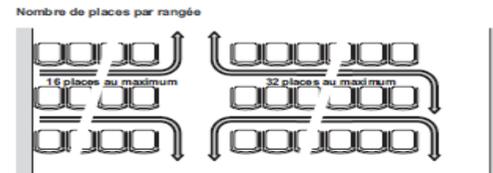
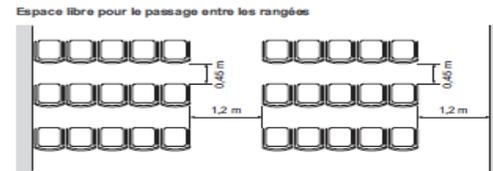
4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : Plan et photos

ad chiffre 5.2.6 Disposition des sièges dans les locaux destinés à recevoir un grand nombre d'occupant

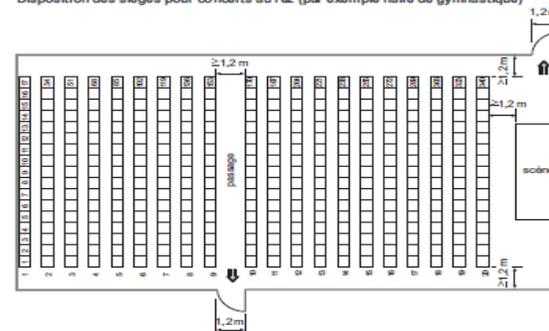
Extrait de la directive de protection incendie
AEAI voie d'évacuations et sauvetage du
26.03.2003/16-03F



34

DIRECTIVE DE PROTECTION INCENDIE Voies d'évacuation et de sauvetage / 16-03F

Disposition des sièges pour concerts au rez (par exemple halle de gymnastique)



Largeur de sortie (selon chiffre 5.2.3)
20 rangées de sièges à 17 personnes = 340 personnes
Largeur de sortie exigible: $\frac{340 \text{ P} \cdot 0,6 \text{ m}}{100 \text{ P}} = 2,04 \text{ m} \approx 2,4 \text{ m}$ (arrondi à un multiple de 0,6 m)
2 sorties au minimum sont exigibles; chaque sortie doit être large de 1,2 m.



Halle polyvalente disposition des chaises pour le théâtre.

Message 16-14**34.503.06 Assainissement du chauffage des vestiaires du Centre sportif, Chemin des Sources (bât 03)****1. INTRODUCTION**

L'assainissement des installations de production de chaleur des bâtiments du Centre sportif de la Gérine doit impérativement être entrepris jusqu'au 31 décembre 2015. Les valeurs des mesures de température de la cheminée sont trop élevées ; le foyer et la chaudière sont obsolètes (en fonction depuis 1972) et doivent être remplacés. Selon l'article 3 de la loi cantonale sur l'énergie du 9 juin 2000 (LEN) et son règlement d'application du 5 mars 2001 (REn), chapitre 6, article 22 concernant la « politique d'exemplarité des collectivités publiques », les communes doivent être exemplaires en matière de conception énergétique et doivent mettre en œuvre des équipements utilisant des énergies renouvelables. Le remplacement pur et simple de l'installation au mazout existante n'est pas autorisé.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales, dans le sens du développement durable.

2. CONTENU

Le bureau d'ingénieur conseil pour l'énergie Energil Sàrl, Marly, a reçu le mandat d'étude pour trouver la solution la plus adaptée à l'assainissement du chauffage du centre sportif. Cette étude donne une comparaison des systèmes de production de chaleur, sur la base de la puissance des différents systèmes et des besoins annuels de chaleur des bâtiments.

1. Chaudière à mazout : solution à écarter (voir ci-dessus).
2. Chaudière à gaz : pas envisageable, le gaz n'est pas à disposition dans ce secteur.

3. Chaudière à bois : une solution de chauffage à plaquettes n'est pas envisageable, la puissance demandée étant trop faible. Seule une solution à pellets est applicable.

4. Pompe à chaleur : la mise en œuvre est difficile, cela nécessiterait d'importantes transformations pour adapter les niveaux de température des distributions de chaleur. La seule éventualité autorisée serait une pompe à chaleur air-eau puisque nous sommes dans une zone de protection des eaux S3. La part importante de la consommation d'eau chaude sanitaire et surtout la température de dimensionnement des installations de chauffage des vestiaires (70°/50°C) ne permet cependant pas l'utilisation de ce type d'installation. Il faudrait tout d'abord améliorer l'enveloppe thermique des bâtiments. Le volume de cette installation devrait en outre être sorti du gabarit du bâtiment existant.

5. Couplage chaleur-force : la solution n'est pas possible, il n'y a pas de gaz à disposition.

6. Solaire thermique : la solution est intéressante pour la production d'eau chaude sanitaire. Elle peut être combinée avec une chaudière à bois qui est déjà considérée comme une énergie renouvelable (investissement de Fr. 40'000.- supplémentaires).

L'idée de base finalement retenue par l'étude est la mise en place d'une chaudière à bois de 90 kW, avec production de chaleur à pellets. Cet équipement serait installé dans le local de la chaufferie actuelle, tandis que le local des citernes servirait pour le stockage des pellets. L'investissement est devisé à Fr. 190'000.-. Compte tenu de l'amélioration du rendement annuel moyen de la nouvelle installation, l'étude prévoit, par rapport à l'installation actuelle, une économie de près de 27% sur les frais d'énergie. Ces frais sont estimés à Fr. 11'000.- pour l'achat de pellets, contre Fr. 15'000.- pour l'achat de mazout (consommation actuelle).

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé 190'000.00

Montant net à charge de la commune = 190'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt 190'000.00

Montant net de la dépense = 190'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

	<i>Taux</i>		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	3'800.00
Amortissement annuel minimal	3%	+	5'700.00
Sous-total		=	9'500.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	9'500.00

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : Photos



Accès à la chaufferie du centre sportif

Local citerne actuel



Chaudière du centre sportif à remplacer

Message 17-14**620.501.15 Modération de trafic****1. INTRODUCTION**

En 2013, le Conseil général avait refusé le crédit cadre pour l'aménagement de la modération de trafic dans les quartiers. Partant de cette décision et afin d'atteindre l'objectif que s'est fixé le Conseil communal et la commission d'aménagement soit la mise en application du concept global de modération de trafic, la stratégie de mise en place a été déclinée en étapes. Pour cette première étape, le Conseil communal fait sa demande sur la base des rentrées de soumissions de l'ingénieur pour les aménagements à réaliser dans les poches 3 (rte des Ecoles) et 7 (ch. des Epinettes, Rte du Chevalier, rte du Moulin et rte St-Eloi). A la faveur de ces travaux, un réaménagement partiel de la cour d'école sur l'ancienne route du Chevalier sera effectué.

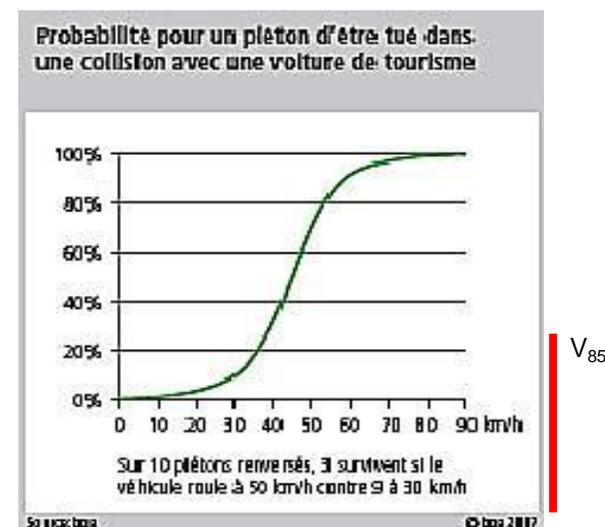
Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration de la mobilité interne, de la promotion de la sécurité et de la mobilité douce et de l'assainissement des voies de communication.

2. CONTENU

Le message concernant cet objet ayant fait l'objet de plusieurs présentations devant le Conseil général, il ne nous paraît pas opportun de répéter ici les divers arguments déjà évoqués en faveur de la modération de trafic. Par contre, il nous paraît important de préciser certains points qui sont spécifiques à cette demande.

- Premièrement, le montant demandé est relativement élevé par rapport à ce que nous prévoyons de réaliser dans le reste des interventions pour la modération du trafic dans la commune. Cette situation est principalement due à la réalisation, simultanément à la modération prévue, de trottoirs pour permettre d'accroître considérablement la sécurité des piétons et surtout des écoliers dans la poche des Epinettes.

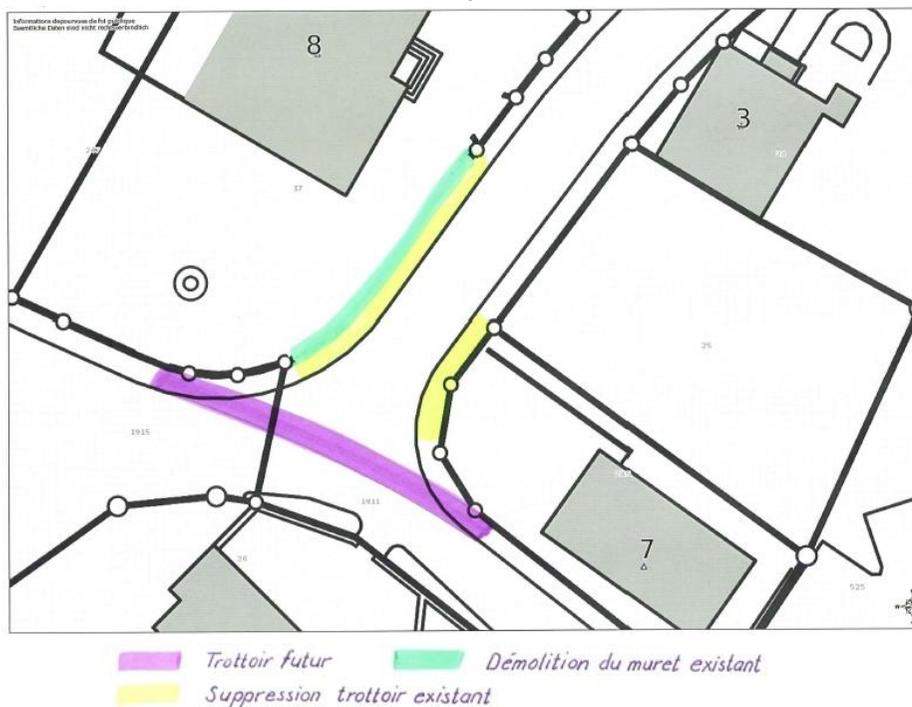
- La poche des Epinettes a montré lors de comptages réalisés en 2012 que non seulement la charge de trafic était importante (plus de 1200 véhicules/jour) mais que les vitesses enregistrées étaient très élevées si on tient compte de la largeur de la route et de la présence de l'école. Techniquement, cette évaluation se base sur ce que les spécialistes appellent le V_{85} qui mesure la vitesse au-dessous de laquelle passent 85% des véhicules. Lors des mesures de mai 2012, cette valeur était de 52.7 km/h en moyenne hebdomadaire. La vitesse moyenne s'élevait durant la même période à 44.6 km/h. Le plus inquiétant est de voir que durant la même période, 140 véhicules ont circulé sur cette portion de route à plus de 60 km/h dont 97 dans le sens Acacia - Ilford ! Nous avons même mesuré plusieurs véhicules à plus de 70 km/h et pas à 2h du matin ! A nos yeux, ces chiffres plaident en faveur d'une réalisation rapide des mesures préconisées dans cette poche. Pour terminer, comme vous pouvez le voir dans le graphique ci-dessous que nous rappelons à votre bon souvenir, les conséquences d'un choc avec un piéton s'aggravent considérablement au-dessus de 30 km/h.



- La poche de la route des Ecoles ne sera réalisée qu'après la fin de la construction de la nouvelle école pour tenir compte des aménagements nécessaires et ne pas ajouter un chantier supplémentaire dans cette zone.

Aménagement provisoire de la cour d'école de Cité

Il est prévu dans un premier temps de supprimer le muret (vert) entre la cours de Cité et le trottoir sur une longueur d'environ 20 mètres, ensuite une liaison entre les deux ensembles sera créée en supprimant une partie des deux trottoirs existants (jaune). Le coût de ces travaux devisé par l'entreprise adjudicatrice est évalué à Fr. 19'500.-.

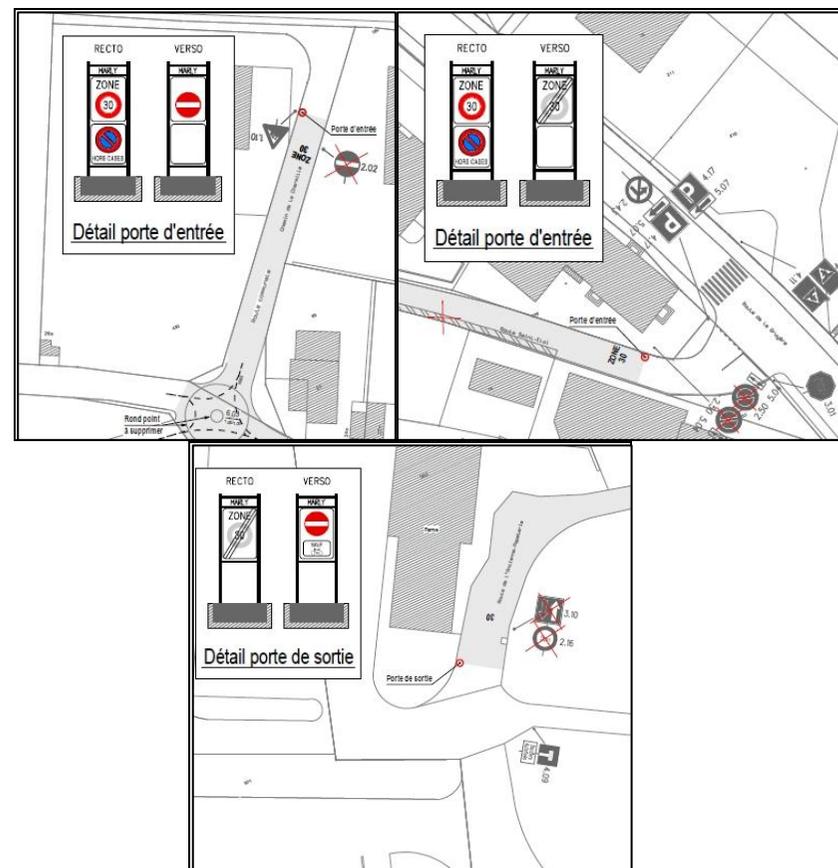
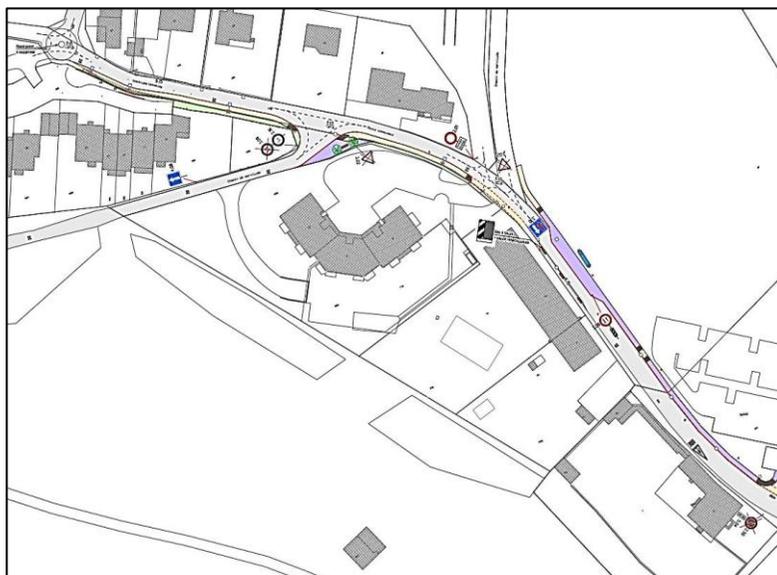
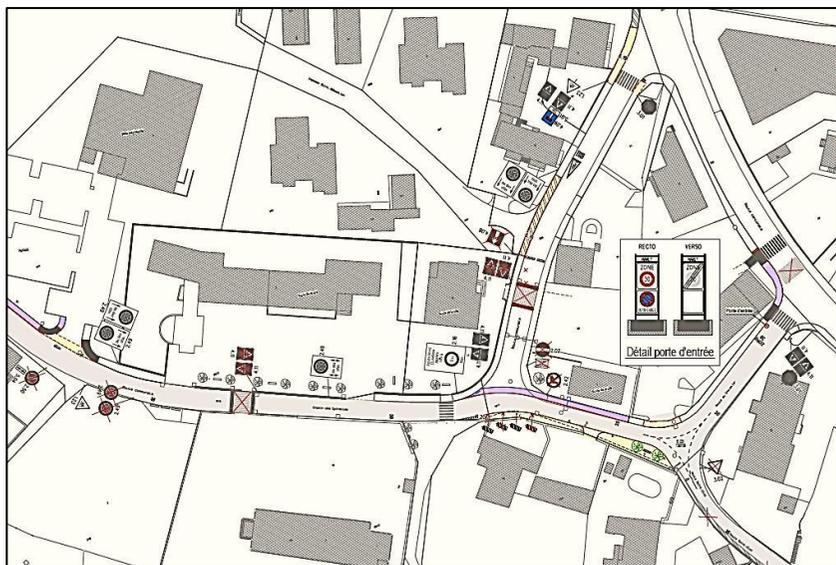


Coût des aménagements projetés par la Commune et planning des travaux

Le coût total des travaux est devisé selon le détail suivant :

- Travaux génie-civil et aménagements d'un trottoir dans la poche 3	Fr.	84'000.-
- Travaux génie-civil et aménagements de trottoirs dans la poche 7	Fr.	281'000.-
- Aménagement provisoire de la cour d'école de Cité	Fr.	19'500.-
- Autres spécialistes et frais	Fr.	4'500.-
- Honoraires d'ingénieur + frais (frs 5'800.- déjà facturés)	Fr.	14'000.-
- Indexation des prix	Fr.	4'000.-
Total TTC	Fr.	407'000.-
<i>Montants déjà votés / solde 2013</i>	<i>Fr.</i>	<i>122'000.-</i>
Total à charge des budgets 2014 et 2015 (arrondi)	Fr.	285'000.-

Les travaux liés à la poche 7 seront réalisés entre mai et septembre 2015 et ceux liés à la poche 3 seront réalisés en septembre 2015 (à la fin de construction de la nouvelle école). Par contre, les appels d'offres et la mise à l'enquête des dossiers ont été réalisés en même temps pour les deux poches (les permis de construire doivent nous parvenir d'ici le mois de novembre).



Montant demandé

Sur la base du devis ci-dessus, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder un montant de Fr. 285'000.-.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé			285'000.00
------------------------	--	--	------------

Montant net à charge de la commune	=		285'000.00
---	---	--	-------------------

Couverture de la dépense

Emprunt			285'000.00
---------	--	--	------------

Montant net de la dépense	=		285'000.00
----------------------------------	---	--	-------------------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	5'700.00
Amortissement annuel minimal	4%	+	11'400.00
Charges d'exploitation annuelles		+	1'500.00

Sous-total	=		18'600.00
-------------------	---	--	------------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=		18'600.00
--	---	--	------------------

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 17a-14

620.501.15 Modération de trafic – Mandat d'ingénieur

1. INTRODUCTION

Comme de nombreuses communes de taille similaire, Marly rencontre des problèmes croissants de stationnement et de circulation sur le réseau routier local. Ces problèmes de circulation et de sécurité routière observés dans les quartiers d'habitation sont essentiellement dus :

- à l'absence de mesures volontaristes de modération du trafic, avec pour conséquence des vitesses trop élevées compte tenu du tissu urbain rencontré;
- à la discontinuité de certains itinéraires existants en faveur des modes "doux" (piétons, deux-roues) sur le territoire communal.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration de la mobilité interne, de la promotion de la sécurité et de la mobilité douce et de l'assainissement des voies de communication.

2. CONTENU

Le concept global de modération de trafic fixe de manière théorique les mesures à prendre et l'étude de l'ingénieur civil permettra de déterminer quelles mesures s'intègrent le mieux sur la base des propositions faites par l'ingénieur transport. Comme la quasi-totalité de l'avant-projet est réalisé, les prestations seront donc composées de l'étude du projet de l'ouvrage, du dossier d'enquête, des appels d'offres et de l'exécution de l'ouvrage. En plus de la problématique sécuritaire, il faut ajouter un déficit de l'offre en stationnement dans la partie résidentielle moyenne densité de la route du Centre. Le projet prévoit donc d'insérer, entre les mesures de modération, des places de stationnements supplémentaires règlementées.

Sur la base de notre expérience et du coût estimé de l'ouvrage (Fr. 110'000.- TTC), le montant des honoraires est donc estimé à Fr. 19'000.- TTC.



Montant demandé

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder un montant de Fr. 19'000.-.

La commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement*****Coût du projet***

Coût brut total estimé			19'000.00
------------------------	--	--	-----------

<i>Montant net à charge de la commune</i>	=		<u>19'000.00</u>
--	---	--	-------------------------

Couverture de la dépense

Emprunt			19'000.00
---------	--	--	-----------

<i>Montant net de la dépense</i>	=		<u>19'000.00</u>
---	---	--	-------------------------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	380.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	2'850.00
<i>Sous-total</i>		=	<u>3'230.00</u>
<i>Montant net des charges de fonctionnement annuelles</i>		=	<u>3'230.00</u>

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 18-14**620.501.76 Aménagement d'arrêts de bus sur chaussée à la Route de Chésalles****1. INTRODUCTION**

L'ancien site d'Ilford, soit la zone d'activité de l'Ancienne-Papeterie située au bord de la Gérine, fait actuellement l'objet d'un « masterplan », ou « plan directeur », fixant les lignes directrices de sa requalification. La partie ouest de la zone, qui représente environ les deux tiers de la surface totale, devrait voir se réaliser à terme le « Marly Innovation Center (MIC) » destiné à accueillir un parc technologique pour des entreprises artisanales, industrielles et de service. Il s'agit donc d'améliorer la desserte en transports publics du site en prolongeant la ligne 1 sur la route de Chésalles.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'aménagement du territoire, d'amélioration de la mobilité interne, de la promotion de la sécurité et de la mobilité douce.

2. CONTENU**2.1. Activité du site et développement prévu**

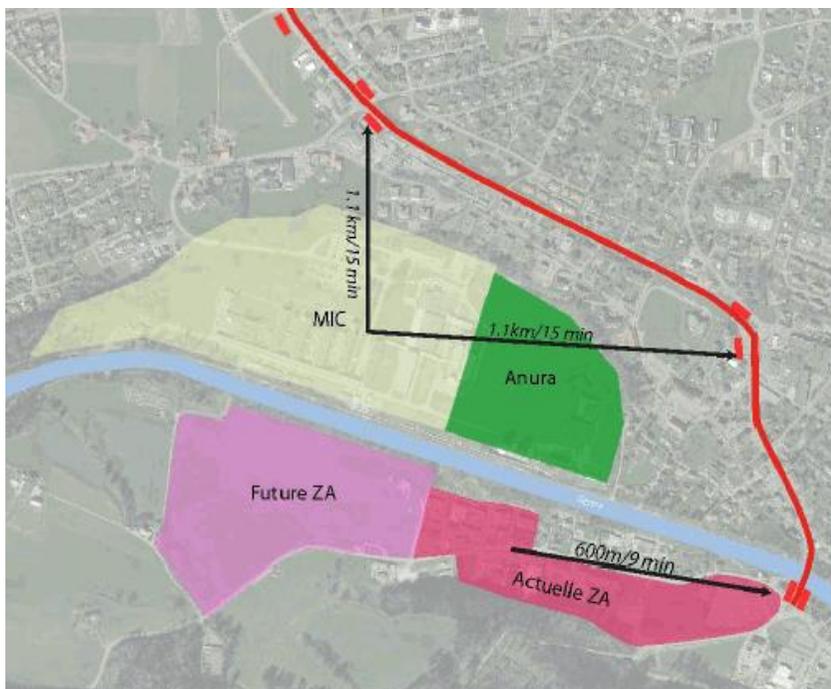
A l'heure actuelle, le site compte quelque 200 emplois et ce nombre pourrait doubler très prochainement au vu des contacts en cours avec diverses entreprises. Le MIC est en effet convoité par un bon nombre de sociétés, mais certaines hésitent encore à s'y installer à cause des mauvaises conditions de desserte par les transports publics. Il est à noter également que le masterplan fixe comme objectif environ 1'500 emplois de plus à terme.

Dans un contexte de développement durable, il est nécessaire d'assurer une accessibilité performante au site pour l'ensemble des modes de déplacement. Cet aspect est également impératif dans le cadre du plan cantonal des transports. Le

renforcement de la desserte par les transports publics est donc indispensable pour éviter les surcharges de trafic et les nuisances que cela engendre, ainsi que pour satisfaire la demande de déplacement des futurs employés. Il s'agit de proposer une solution à court terme facile à mettre en place pour desservir le site. D'autre part, un bon nombre d'entreprises implantées ou s'implantant dans le MIC devront élaborer un plan de mobilité d'entreprise, conformément au règlement communal d'urbanisme qui impose cet outil de gestion des déplacements à toute entité de plus de 30 employés. Donc, le MIC s'est d'ores et déjà engagé à élaborer un plan mobilité pour le site entier en prenant en compte l'ensemble des entreprises présentes et futures. Le prolongement de la ligne 1 s'inscrit déjà dans cette perspective.

2.2. Accessibilité actuelle

Aujourd'hui, seule la ligne 1 dessert la commune avec 5 arrêts sur la route cantonale. De 10 minutes, la cadence de cette ligne est passée à 7,5 minutes aux heures de pointe. Les arrêts de cette ligne se situent à une distance assez importante du site MIC, les plus proches sont ceux de « Marly Cité » et « Marly Jonction ». Ils sont à une distance d'environ à 1'100 mètres du centre de gravité du site actuel, avec un temps de marche estimé à 15 minutes en partie due à la déclivité importante. Cette trop grande distance entre les arrêts et le site rend donc les transports publics très peu compétitifs et le rend également non conforme au Plan cantonal des transports.

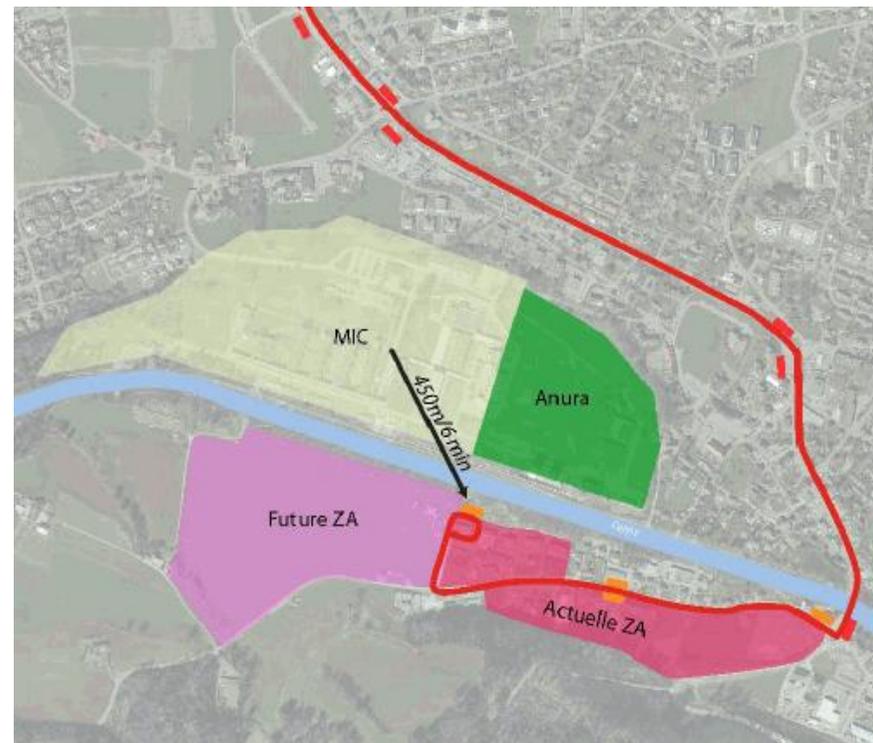


2.3. Nouvelle desserte proposée à court terme

Il est proposé de prolonger la ligne 1 en direction de la route de Chésalles en créant un nouveau terminus sur l'article 188 propriété de la Commune de Marly, mais cependant grevé d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) au bénéfice de l'entreprise Rodi SA. Ce prolongement d'environ un kilomètre permet l'accès en transports publics par le sud du secteur MIC. Cette solution rendrait donc l'accessibilité au site conforme au Plan cantonal des transports.

Dans le cadre de ce projet, sera également réalisée une nouvelle traversée de la Gérine par une passerelle pour les piétons et cyclistes

uniquement. Les coûts de l'aménagement du terminus et de la passerelle sont pris en charge par le MIC.



De plus, ce prolongement permettra également d'améliorer fortement la desserte de la zone d'activités actuelle le long de la route de Chésalles avec ces 300 emplois. Pour ce faire, un arrêt intermédiaire est planifié à la hauteur de l'ébénisterie Bovet (entre AWA et Cosmital). La création d'un arrêt supplémentaire à la sortie du giratoire de la Gérine direction Chésalles est également prévue pour permettre une descente du bus de passagers venant de Fribourg. Les emplacements décrits dans les plans ci-joints sont indicatifs et

devront faire l'objet d'une étude approfondie pour définir leurs emplacements définitifs.



Le coût de l'aménagement de ces deux arrêts sur chaussée est devisé selon le détail suivant :

- Travaux de génie-civil TTC	Fr. 75'000.-
- Honoraires d'ingénieurs TTC	Fr. 15'000.-
- Autorisations, permis, etc TTC	Fr. 3'000.-
- Divers et imprévus TTC	Fr. 7'000.-

Total TTC

Fr. 100'000.-

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé			100'000.00
------------------------	--	--	------------

Montant net à charge de la commune	=		100'000.00
---	---	--	-------------------

Couverture de la dépense

Emprunt			100'000.00
---------	--	--	------------

Montant net de la dépense	=		100'000.00
----------------------------------	---	--	-------------------

3.2 Charges de fonctionnement**Taux**

Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	2'000.00
---	----	---	----------

Amortissement annuel minimal	4%	+	4'000.00
------------------------------	----	---	----------

Charges d'exploitation annuelles		+	100.00
----------------------------------	--	---	--------

Sous-total	=		6'100.00
-------------------	---	--	-----------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=		6'100.00
--	---	--	-----------------

DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 19-14**620.501.90 Entretien des routes communales****1. INTRODUCTION**

En 2011, la Section de l'édilité a réalisé un inventaire indiquant l'état général des routes et trottoirs communaux. Un tableau résumant la situation a d'ailleurs été présenté au Conseil Général en décembre de la même année. Chaque route a une note et une priorité d'intervention.

2. CONTENU

En suivant la hiérarchie figurant dans le tableau, et en se coordonnant avec les projets de modérations de trafic, la Section de l'édilité propose la réfection des deux routes suivantes :

1. Chemin des Epinettes – Chemin de la Charmille (Fr. 150'000.-)

- Fraisage de la couche de roulement existante
- Remplacement des grilles de route par des grilles type PISO
- Pose de la nouvelle couche de roulement

2. Route des Ecoles (Fr. 100'000.-)

- Fraisage de la couche de roulement existante
- Remplacement des grilles de route par des grilles de type PISO
- Pose de la nouvelle couche de roulement

3. Divers (Fr. 250'000.-)

Selon l'expérience de ces deux dernières années en particulier, il n'est pas toujours possible d'anticiper et de prévoir tous les travaux d'entretien au moment de l'établissement du budget. Les aléas météorologiques de l'hiver, les intempéries et les interventions de services tiers (ouvertures de routes) font que régulièrement des travaux non planifiés s'avèrent nécessaires en cours d'année. Pour être plus efficace, le Conseil communal propose de prévoir au budget un montant « divers », non affecté

précisément pour répondre à ces situations en cours d'année. Sur proposition de la Section de l'édilité, de telles dépenses seraient décidées par le Conseil communal, avec l'aval de la Commission de l'édilité, sur la base des critères suivants :

- A. Correspondance avec l'inventaire de l'état général des routes ;
- B. Le respect des priorités du concept de modération de trafic ;
- C. L'état des routes après l'hiver ;
- D. Les opportunités de coordonner les travaux avec ceux entrepris par des services tiers, tels que Frigaz, Groupe E, Swisscom, et autres.

La Commission de l'édilité préavise favorablement ce message.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé 500'000.00

Montant net à charge de la commune = 500'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt 500'000.00

Montant net de la dépense = 500'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement

Intérêts passifs sur crédits ou emprunts. 2% + 10'000.00

Amortissement annuel minimal 7% + 35'000.00

Sous-total = 45'000.00

Montant net des charges de fonctionnement annuelles = 45'000.00

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexes : - inventaire des routes et trottoirs
- plans de situation

Service technique - Section édilité

Tableau récapitulatif des routes communales

(Etat, valeur et date d'entretien à prévoir)

Valeur estimative entretien route: 150.-/m2

Valeur estimative entretien trottoir: 150.-

N° article(s)	Désignation	Trottoir	Surface chaussée (m2)	Surface trottoir (m2)	Note	Etat	Valeur estimative entretien route (SFr.)	Valeur estimative entretien trottoir (SFr.)	Valeur estimative entretien total (SFr.)
1897-2124	Chemin des Cossettes	Aucun	1'050.00	-	0.0	Bon	SFr. 262'500.00	SFr. 0.00	SFr. 262'500.00
1883	Route de la Colline	1 côté	2'250.00	555.00	0.0	Bon	SFr. 337'500.00	SFr. 83'250.00	SFr. 420'750.00
638	Route des Pommiers	Aucun	1'395.00		0.0	Bon	SFr. 209'250.00	SFr. 0.00	SFr. 209'250.00
323-1748	Route du Centre	2 côtés	2'325.00	1'395.00	0.0	Bon	SFr. 348'750.00	SFr. 209'250.00	SFr. 558'000.00
323-1748	Route du Centre	2 côtés	1'158.00	579.00	0.0	Bon	SFr. 173'700.00	SFr. 86'850.00	SFr. 260'550.00
1932	Allée des Coudriers	Aucun	420.00	-	0.5	Bon	SFr. 63'000.00	SFr. 0.00	SFr. 63'000.00
1897-2124	Chemin des Cossettes	Aucun	1'050.00	-	0.6	Bon	SFr. 157'500.00	SFr. 0.00	SFr. 157'500.00
1727-1925	Chemin des Falaises	Aucun	1'325.00	-	0.4	Bon	SFr. 198'750.00	SFr. 0.00	SFr. 198'750.00
1861	Chemin du Pont	Aucun	693.00	-	0.6	Bon	SFr. 103'950.00	SFr. 0.00	SFr. 103'950.00
1763-1921	Chemin du Publiet	Aucun	2'725.00	-	0.2	Bon	SFr. 408'750.00	SFr. 0.00	SFr. 408'750.00
1900	Chemin du Riedelet	Aucun	2'425.00	-	0.7	Bon	SFr. 363'750.00	SFr. 0.00	SFr. 363'750.00
1884	Chemin St-Martin	Aucun	990.00	-	0.7	Bon	SFr. 148'500.00	SFr. 0.00	SFr. 148'500.00
1863	Impasse des Geais	Aucun	348.00	-	0.0	Bon	SFr. 52'200.00	SFr. 0.00	SFr. 52'200.00
1864	Impasse des Merles	Aucun	376.00	-	0.0	Bon	SFr. 56'400.00	SFr. 0.00	SFr. 56'400.00
1865	Impasse des Mesanges	Aucun	152.00	-	0.0	Bon	SFr. 22'800.00	SFr. 0.00	SFr. 22'800.00
1867	Impasse des Narcisses	Aucun	477.00	-	0.0	Bon	SFr. 71'550.00	SFr. 0.00	SFr. 71'550.00
1868	Impasse des Primevères	Aucun	376.00	-	0.0	Bon	SFr. 56'400.00	SFr. 0.00	SFr. 56'400.00
1866	Impasse du Bluet	Aucun	135.00	-	0.0	Bon	SFr. 20'250.00	SFr. 0.00	SFr. 20'250.00
1726-1926- 1919-1928-1929	Route de la Grangette	Aucun	1'989.00	-	0.7	Bon	SFr. 298'350.00	SFr. 0.00	SFr. 298'350.00

Service technique - Section édilité

Tableau récapitulatif des routes communales

(Etat, valeur et date d'entretien à prévoir)

Valeur estimative entretien route: 150.-/m2

Valeur estimative entretien trottoir: 150.-

N° article(s)	Désignation	Trottoir	Surface chaussée (m2)	Surface trottoir (m2)	Note	Etat	Valeur estimative entretien route (SFr.)	Valeur estimative entretien trottoir (SFr.)	Valeur estimative entretien total (SFr.)
1943-1951	Route de Planafin	Aucun	4'170.00	-	0.2	Bon	SFr. 625'500.00	SFr. 0.00	SFr. 625'500.00
1952	Route des Cerisiers	Aucun	1'515.00	-	0.5	Bon	SFr. 227'250.00	SFr. 0.00	SFr. 227'250.00
1896-1898	Route des Charbonnières	Aucun	1'415.00	-	0.4	Bon	SFr. 212'250.00	SFr. 0.00	SFr. 212'250.00
639	Route des Pommiers	Aucun	1'750.00	-	0.5	Bon	SFr. 262'500.00	SFr. 0.00	SFr. 262'500.00
323-1748	Route du Centre	1 côté	2'082.00	520.50	0.2	Bon	SFr. 312'300.00	SFr. 78'075.00	SFr. 390'375.00
1963	Route du Château-d'Eau	1 côté	1'118.00	258.00	0.8	Bon	SFr. 167'700.00	SFr. 38'700.00	SFr. 206'400.00
1924-1937-1941	Route du Confin	1 côté	3'666.00	846.00	0.7	Bon	SFr. 549'900.00	SFr. 126'900.00	SFr. 676'800.00
1917	Route du Moulin	Aucun	1'575.00	-	0.6	Bon	SFr. 236'250.00	SFr. 0.00	SFr. 236'250.00
1893	Route du Pâquier	Aucun	1'110.00	-	0.9	Bon	SFr. 166'500.00	SFr. 0.00	SFr. 166'500.00
104	Route du Roule	Aucun	4'100.00	-	0.4	Bon	SFr. 615'000.00	SFr. 0.00	SFr. 615'000.00
1914	Route Saint-Eloi	Aucun	1'071.00	-	0.0	Bon	SFr. 160'650.00	SFr. 0.00	SFr. 160'650.00
1933	Allée des Chênes	Aucun	642.00	-	1.6	Moyen	SFr. 96'300.00	SFr. 0.00	SFr. 96'300.00
1934	Chemin de la Forêt	Aucun	1'994.50	-	1.4	Moyen	SFr. 299'175.00	SFr. 0.00	SFr. 299'175.00
1936	Chemin de la Prairie	Aucun	1'800.00	-	1.2	Moyen	SFr. 270'000.00	SFr. 0.00	SFr. 270'000.00
1746-1887-1915	Chemin des Epinettes	Aucun	4'746.00	-	1.2	Moyen	SFr. 711'900.00	SFr. 0.00	SFr. 711'900.00
1885	Chemin du Bois-des-Rittes	Aucun	1'925.00	-	1.2	Moyen	SFr. 288'750.00	SFr. 0.00	SFr. 288'750.00
1930	Chemin du Champ	Aucun	1'211.00	-	1.4	Moyen	SFr. 181'650.00	SFr. 0.00	SFr. 181'650.00
1899	Impasse des Falaises	Aucun	616.50	-	1.0	Moyen	SFr. 92'475.00	SFr. 0.00	SFr. 92'475.00
1971	Petit-Bugnon	Aucun	2'115.00	-	1.5	Moyen	SFr. 317'250.00	SFr. 0.00	SFr. 317'250.00
1722	Route des Alpes	Aucun	1'265.00	-	1.2	Moyen	SFr. 189'750.00	SFr. 0.00	SFr. 189'750.00

Service technique - Section édilité

Tableau récapitulatif des routes communales

(Etat, valeur et date d'entretien à prévoir)

Valeur estimative entretien route: 150.-/m2

Valeur estimative entretien trottoir: 150.-

N° article(s)	Désignation	Trottoir	Surface chaussée (m2)	Surface trottoir (m2)	Note	Etat	Valeur estimative entretien route (SFr.)	Valeur estimative entretien trottoir (SFr.)	Valeur estimative entretien total (SFr.)
1889-1895	Route des Mouettes	Aucun	1'585.00		1.2	Moyen	SFr. 237'750.00	SFr. 0.00	SFr. 237'750.00
1911	Route du Chevalier	2 côtés	1'266.00	633.00	1.1	Moyen	SFr. 189'900.00	SFr. 94'950.00	SFr. 284'850.00
1894	Route du Couchant	Aucun	1'050.00		1.1	Moyen	SFr. 157'500.00	SFr. 0.00	SFr. 157'500.00
1935	Route du Montiver	Aucun	2'660.00		1.1	Moyen	SFr. 399'000.00	SFr. 0.00	SFr. 399'000.00
1931	Allée des Tilleuls	Aucun	333.00		2.1	Suffisant	SFr. 49'950.00	SFr. 0.00	SFr. 49'950.00
1882	Chemin de l'Aurore	Aucun	1'221.00		2.4	Suffisant	SFr. 183'150.00	SFr. 0.00	SFr. 183'150.00
1901-1948-1955-1969-1972-1974-1975	Route de Chésalles	Aucun	13'500.00		2.4	Suffisant	SFr. 2'025'000.00	SFr. 66'825.00	SFr. 2'091'825.00
	Route de Chésalles	1 côté	5'688.00	1'422.00	2.4	Suffisant	SFr. 853'200.00	SFr. 213'300.00	SFr. 1'066'500.00
1892	Route de la Plaine	1 côté	2'160.00	405.00	2.3	Suffisant	SFr. 324'000.00	SFr. 60'750.00	SFr. 384'750.00
1910-1942-1950	Route des Pralettes	1 côté	5'472.00	1'368.00	2.4	Suffisant	SFr. 820'800.00	SFr. 205'200.00	SFr. 1'026'000.00
1909-1923	Route du Châtelet	1 côté	2'080.00	390.00	2.0	Suffisant	SFr. 312'000.00	SFr. 58'500.00	SFr. 370'500.00
1717	Route du Midi	1 côté	1'364.00	372.00	2.6	Suffisant	SFr. 204'600.00	SFr. 55'800.00	SFr. 260'400.00
1891	Route de Bel-Air	1 côté	2'424.00	606.00	2.1	Suffisant	SFr. 363'600.00	SFr. 90'900.00	SFr. 454'500.00
1958	Route du Verné	Aucun	865.00	-	2.4	Suffisant	SFr. 129'750.00	SFr. 0.00	SFr. 129'750.00
1692	Chemin de la Charmille	Aucun	320.00	-	3.0	Critique	SFr. 48'000.00	SFr. 0.00	SFr. 48'000.00
1746-1887-1915	Chemin des Epinettes	Aucun	1'998.00	-	3.6	Critique	SFr. 299'700.00	SFr. 0.00	SFr. 299'700.00
1727-1925	Chemin des Falaises	Aucun	1'393.00	-	3.8	Critique	SFr. 208'950.00	SFr. 0.00	SFr. 208'950.00
1741	Chemin-Fleuri	Aucun	970.00	-	3.0	Critique	SFr. 145'500.00	SFr. 0.00	SFr. 145'500.00

Service technique - Section édilité

Tableau récapitulatif des routes communales

(Etat, valeur et date d'entretien à prévoir)

Valeur estimative entretien route: 150.-/m2

Valeur estimative entretien trottoir: 150.-

N° article(s)	Désignation	Trottoir	Surface chaussée (m2)	Surface trottoir (m2)	Note	Etat	Valeur estimative entretien route (SFr.)	Valeur estimative entretien trottoir (SFr.)	Valeur estimative entretien total (SFr.)
1888	Route de la Gérine	1 côté	2'850.00	1'425.00	3.2	Critique	SFr. 427'500.00	SFr. 213'750.00	SFr. 641'250.00
1890-1901-1902-1903-1970-1973	Route de la Gérine	Aucun	18'751.50	-	3.2	Critique	SFr. 2'812'725.00	SFr. 0.00	SFr. 2'812'725.00
1944	Route de Corbaroche	1 côté	4'504.00	982.00	3.2	Critique	SFr. 675'600.00	SFr. 147'300.00	SFr. 822'900.00
1742-1881	Route de l'Union	1 côté	2'580.00	774.00	3.0	Critique	SFr. 387'000.00	SFr. 116'100.00	SFr. 503'100.00
1939	Route de Pfaffenwil	Aucun	2'552.00	-	3.0	Critique	SFr. 638'000.00	SFr. 0.00	SFr. 638'000.00
			130'954.50				SFr. 19'898'375.00	SFr. 1'567'050.00	SFr. 21'465'425.00

Durée de vie des routes comptée sur 30 ans

Plans de situation
Chemin des Epinettes – Chemin de la Charmille



Route des Ecoles



Message 20-14**622.506.10 Remplacement d'un véhicule édilitaire (jeep) par un transporteur « multilift »****1. INTRODUCTION**

La jeep « Toyota Land Cruiser » a été mise en circulation pour la 1^{ère} fois le 27 janvier 1997. Après 17 années de bons et loyaux services et plus de 200'000 kilomètres parcourus, il est impératif de remplacer cet outil de travail. L'équipe de l'édilité utilise notamment la jeep pour les travaux tels que : nettoyage du village, transport de personnes sur chantier, salage des routes en hiver et pour le transport des pièces lors de trajets plus longs.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration des prestations, d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. CONTENU

Pour ce remplacement, sur proposition de la Section de l'édilité, le Conseil communal propose, pour les différentes raisons ci-après, l'acquisition d'un véhicule «multilift » type Meili ou équivalent, et non celle d'un véhicule de la même catégorie que la jeep actuelle :

- la jeep est utilisée pour les travaux de salages hivernaux et comme véhicule de secours pour le déneigement. Une fois le véhicule équipé en mode hivernal, il est en surcharge !
- l'acquisition d'un véhicule «multilift » donnerait à l'équipe de l'édilité une bien plus grande flexibilité avec trois véhicules de même catégorie, permettant également une rocade de véhicules fortement simplifiée lors des travaux de réparation et d'entretien.

- pour les travaux hivernaux, ce véhicule serait utilisé pour les travaux de salage principalement. Le grand avantage provient du fait que c'est un véhicule de la même catégorie et de ce fait utilisable de suite sans perte de temps.
- il est également prévu de privilégier l'acquisition d'un véhicule avec une cabine trois places, une nouvelle fois dans le but d'améliorer la flexibilité et la qualité de l'engagement de l'équipe de l'édilité.

Le nouveau véhicule sera utilisé pour les travaux tels que : nettoyage du village, transport de personnes sur les différents chantiers, mais également transport de matériels, salage des routes en hiver. Il servira également de véhicule de remplacement, en cas de panne d'un autre véhicule, pour les travaux de salage et déneigement sans risque de surcharge, pour les transports de bennes lors de différents travaux (tonte du gazon, transports de déchets encombrants...) et sur les autres chantiers. Le rayon dans lequel la Section de l'édilité se fournit en pièces détachées ne nécessite plus d'avoir un véhicule permettant de rouler au-delà des 45km/h. L'ensemble de l'équipe de l'édilité est acquis à cette proposition de remplacement.

Le montant de Fr. 260'000.- comprend l'acquisition du véhicule, d'une lame à neige ainsi que d'une saleuse.

La Commission de l'édilité a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé			260'000.00
Montant net à charge de la commune		=	260'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt			260'000.00
Montant net de la dépense		=	260'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

	<i>Taux</i>		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	5'200.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	39'000.00
Sous-total		=	44'200.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	44'200.00

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 21-14**622.506.11 Remplacement d'un véhicule édilitaire (tracteur « John Deere 955 »)****1. INTRODUCTION**

Le tracteur « John Deere 955 » a été acquis par notre Commune en 1997. Il est donc âgé de 17 ans et, avec bien quelques heures de travail au compteur, il doit nécessairement être remplacé.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration des prestations, d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. CONTENU

Sur proposition de la Section de l'édilité, le Conseil communal propose l'acquisition d'un nouveau tracteur de même gabarit et remplissant le même cahier des charges que l'actuel. Ce tracteur est utilisé pour les tâches suivantes :

- travaux de tonte de gazon (centre de sports et autres surfaces vertes) ;
- déneigement et salage des trottoirs (plus de 14 kilomètres) ;
- transport d'eau pour l'arrosage de plantes et des bacs à fleurs.

Dans le montant devisé pour le remplacement du tracteur, sont compris le remplacement de la tondeuse et du ramasseur à gazon qui datent de 1987. Ce vieux matériel ne peut être réinstallé sur un véhicule neuf.

La Commission de l'édilité a préavisé favorablement ce message.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement*****Coût du projet***

Coût brut total estimé	90'000.00
------------------------	-----------

<i>Montant net à charge de la commune</i>	= 90'000.00
--	--------------------

Couverture de la dépense

Emprunt	90'000.00
---------	-----------

<i>Montant net de la dépense</i>	= 90'000.00
---	--------------------

3.2 Charges de fonctionnement***Charges de fonctionnement******Taux***

Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	1'800.00
---	----	---	----------

Amortissement annuel minimal	15%	+	13'500.00
------------------------------	-----	---	-----------

<i>Sous-total</i>		=	15'300.00
--------------------------	--	----------	------------------

<i>Montant net des charges de fonctionnement annuelles</i>		=	15'300.00
---	--	----------	------------------

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 22-14**70.501.44 Construction d'une conduite de distribution d'eau à la Route du Confin****1. INTRODUCTION**

Un projet immobilier sur l'article 662 RF Marly, à la Route du Confin, incite le Conseil communal à entreprendre des travaux prévus au plan directeur du réseau communal de distribution d'eau, soit la réalisation du bouclage du réseau, qui a pour effet d'améliorer la qualité de la distribution d'eau et la défense incendie du secteur.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

Il s'agit de réaliser un tronçon de 78 mètres de conduite de Ø 125 mm de distribution d'eau dans le secteur, en effectuant un bouclage du réseau. Les amorces de conduites nécessaires à ce bouclage avaient déjà été réalisées lors de la mise en place des infrastructures de base dans le cadre de l'aménagement du quartier du Confin. Un bloc de vanne supplémentaire sera également posé au croisement du réseau existant.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 septembre 2014.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé	+	25'000.00
Subvention attendue	-	4'000.00
Taxes de raccordement prévues	-	21'000.00

Montant net à charge de la commune	=	0.00
---	---	-------------

Couverture de la dépense

Emprunt		0.00
---------	--	------

Montant net de la dépense	=	0.00
----------------------------------	---	-------------

3.2 Charges de fonctionnement**Charges de fonctionnement**

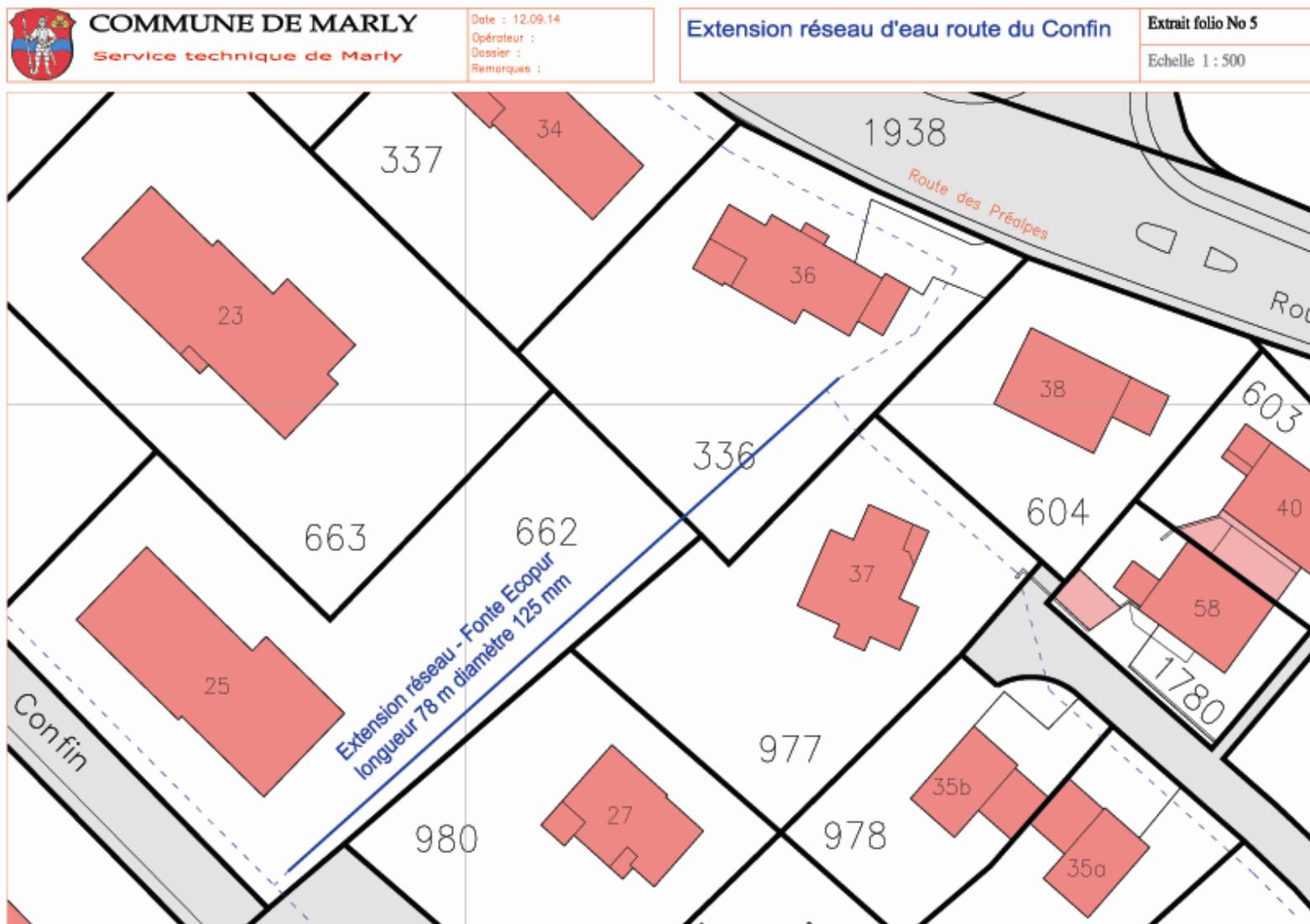
	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	0%	+	0.00
Amortissement annuel minimal	0%	+	0.00

Sous-total	=	0.00
-------------------	---	-------------

Montant net des charges de fonctionnement annuelles	=	0.00
--	---	-------------

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et son mode de financement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo. (Annexe : plan de situation)



Message 23-14

70.501.45 Remplacement d'une conduite de distribution d'eau au
Chemin du Bois-des-Rittes1. INTRODUCTION

Une conduite dans ce secteur date des années 50 et a nécessité pas moins de trois interventions en 5 ans pour des réparations ponctuelles suite à des fuites. Hormis les désagréments occasionnés par des coupures d'eau répétées, Il faut également tenir compte du fait que ces réparations ont un coût et qu'à terme, il est plus avantageux de remplacer ce genre de conduite, car les frais de réparation deviennent plus élevés que les coûts des intérêts et amortissements d'un emprunt contracté pour la pose d'une nouvelle conduite. D'autre part, dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place de la fibre optique, Swisscom souhaite également remplacer une conduite exactement sur le même parcours que la conduite d'eau. Le Conseil communal estime donc qu'il est judicieux de profiter de cette synergie pour réaliser ces travaux en collaboration avec Swisscom.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

Il s'agit donc de remplacer une ancienne conduite en acier Ø 125 mm sur une longueur d'environ 50 m à l'entrée du quartier du Bois-des-Rittes.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 septembre 2014.

3. FINANCEMENT3.1. Plan de financement**Coût du projet**

Coût brut total estimé		25'000.00
Taxes de raccordement prévues	-	25'000.00

Montant net à charge de la commune = **0.00**

Couverture de la dépense

Emprunt		0.00
---------	--	------

Montant net de la dépense = **0.00**

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	0%	+	0.00
Amortissement annuel minimal	0%	+	0.00

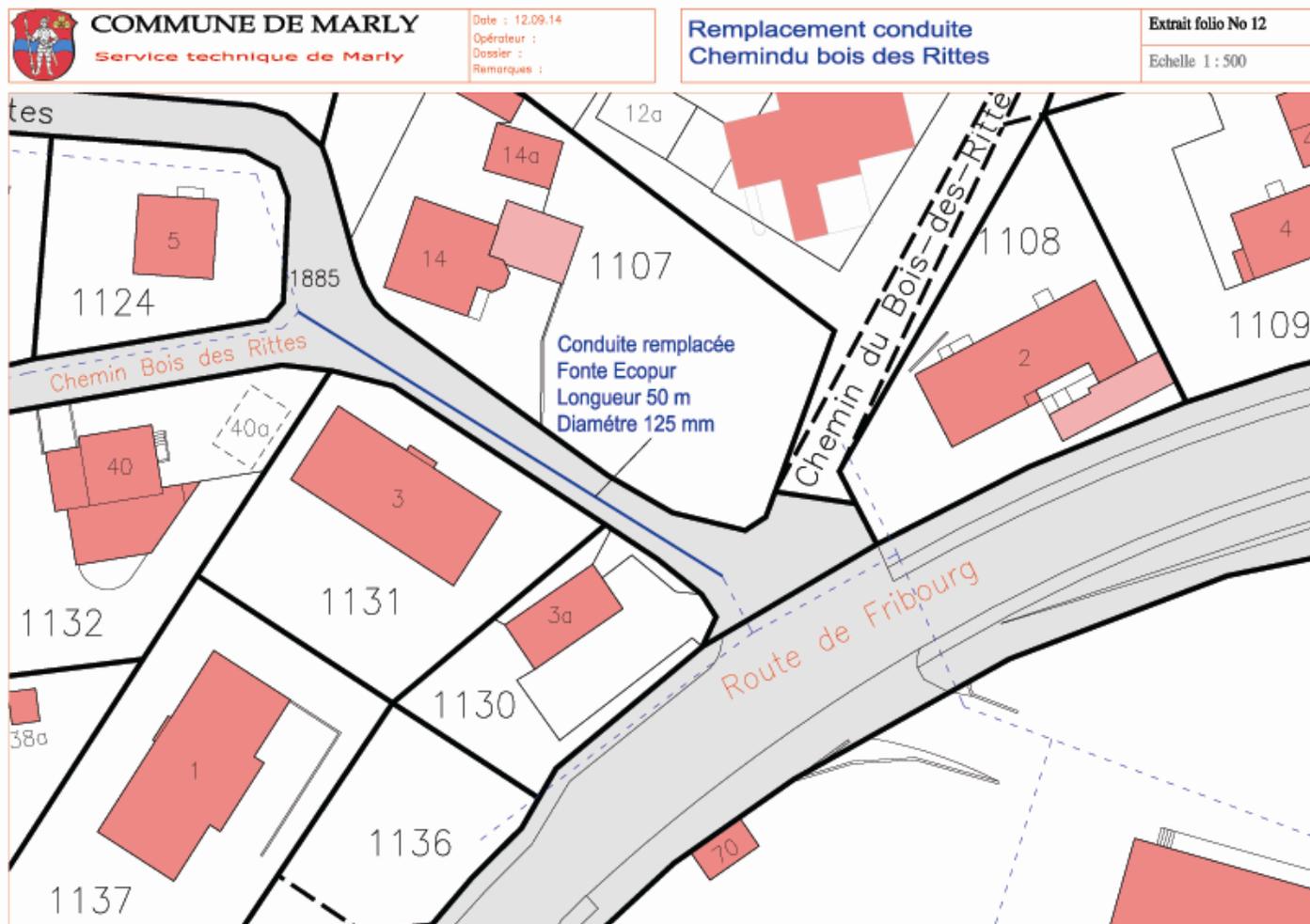
Sous-total = **0.00**

Montant net des charges de fonctionnement annuelles = **0.00**

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et son mode de financement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo

Annexe : plan de situation



Message 24-14**70.501.46 Transformation de la station de pompage du Chemin des Sources****1. INTRODUCTION**

L'étude relative à la planification des besoins futurs en eau potable de la Commune a été réalisée en 2011. La mise en place du concept élaboré par cette étude doit permettre de garantir en quantité, en qualité et avec toute la sécurité requise, l'approvisionnement en eau de la commune pour les trente prochaines années et ceci tout en gardant une grande autonomie. La première étape de ce concept, qui consistait en la construction de la conduite de raccordement aux installations du Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines (message 21/12), est terminée. Les travaux se sont déroulés de mars à juillet 2014 et actuellement la Commune peut enfin bénéficier, en cas de besoin, des litres minutes qu'elle souscrit auprès du Consortium depuis 1963. Pour respecter ce concept, doit être maintenant planifiée la réalisation des étapes 2 et 3, qui consistent d'une part à la réfection de la station de pompage (stap) du Chemin des Sources et, d'autre part, à la construction de deux nouveaux puits de diamètre 1200 mm, en remplacement des deux puits existants dans la plaine de l'Auge des Pralettes. Ces deux puits datent des années soixante et devraient de toute manière être assainis. Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

Dans le cadre de l'établissement du budget 2015, le Conseil communal propose de procéder à la mise en œuvre de l'étape 2 de ce concept d'approvisionnement en eau qui consiste en la réfection de la station de pompage du Chemin des Sources. Cette station a été réalisée en 1957 et agrandie en 1976, le bassin d'aspiration de 72 m³ situé sous l'installation technique a donc plus de cinquante ans et nécessite un

renouvellement de la couche minérale recouvrant les parois. Les quatre pompes de type Sulzer sont en place depuis 1973. Elles ont été révisées à plusieurs reprises et nécessitent aujourd'hui une nouvelle révision. Le coût d'une révision du moteur et de la pompe est estimé à environ Fr. 9'000.- ce qui correspond approximativement à la valeur d'une pompe neuve de génération actuelle. D'autre part, en raison de l'évolution de la technologie, le bassin d'aspiration sera diminué de moitié et les quatre pompes existantes remplacées par deux pompes à variation de fréquence, ce qui permet une gestion beaucoup plus linéaire de l'exploitation des ressources.

Le système actuel de traitement préventif à l'hypochlorite de sodium sera remplacé par un traitement aux rayons ultra violet (UV) qui a pour grand avantage de supprimer toute adjonction de produit chimique dans l'eau. Un vase tampon, destiné à protéger les conduites contre les coups de bélier, sera également mis en service dans le cadre de cette rénovation. Enfin, le système complexe de télécommande sera adapté à la nouvelle installation avec le bénéfice des technologies les plus récentes. Il est à noter que durant les travaux de rénovation de la stap, la Commune devra se fournir à environ 60% de ses besoins en eau auprès du Consortium, ce qui représente une dépense d'environ Fr. 50'000 à charge du budget d'exploitation.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 septembre 2014.

3. FINANCEMENT

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé 450'000.00

Montant net à charge de la commune = 450'000.00

Couverture de la dépense

Emprunt 450'000.00

Montant net de la dépense = 450'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement

Taux

Intérêts passifs sur crédits ou emprunts. 2% + 9'000.00

Amortissement annuel minimal 4% + 18'000.00

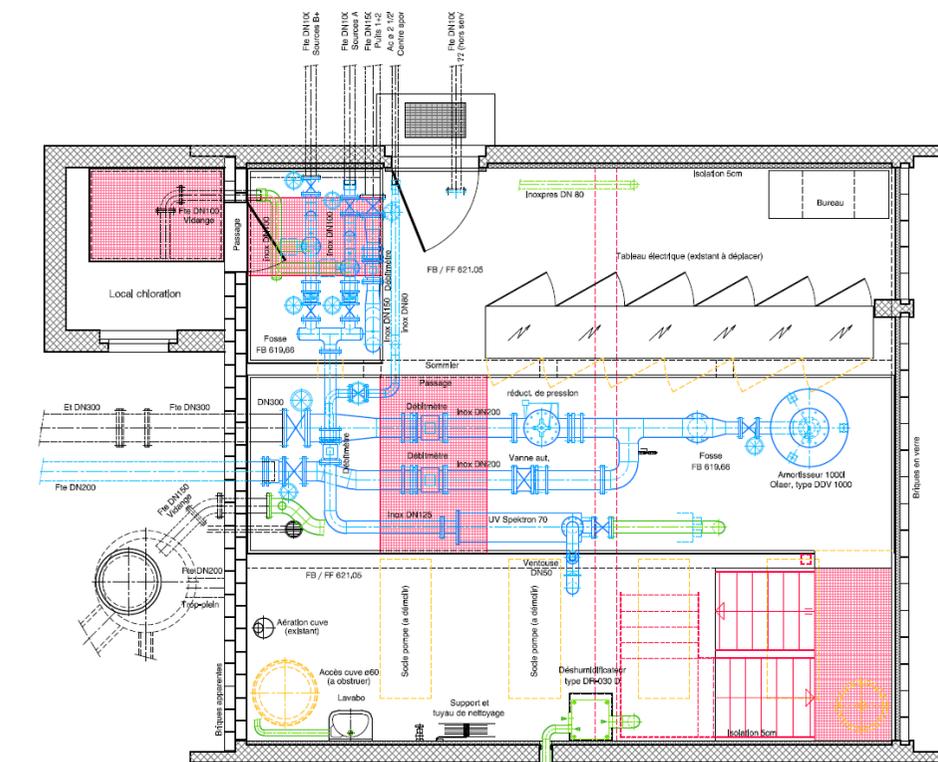
Sous-total = 27'000.00

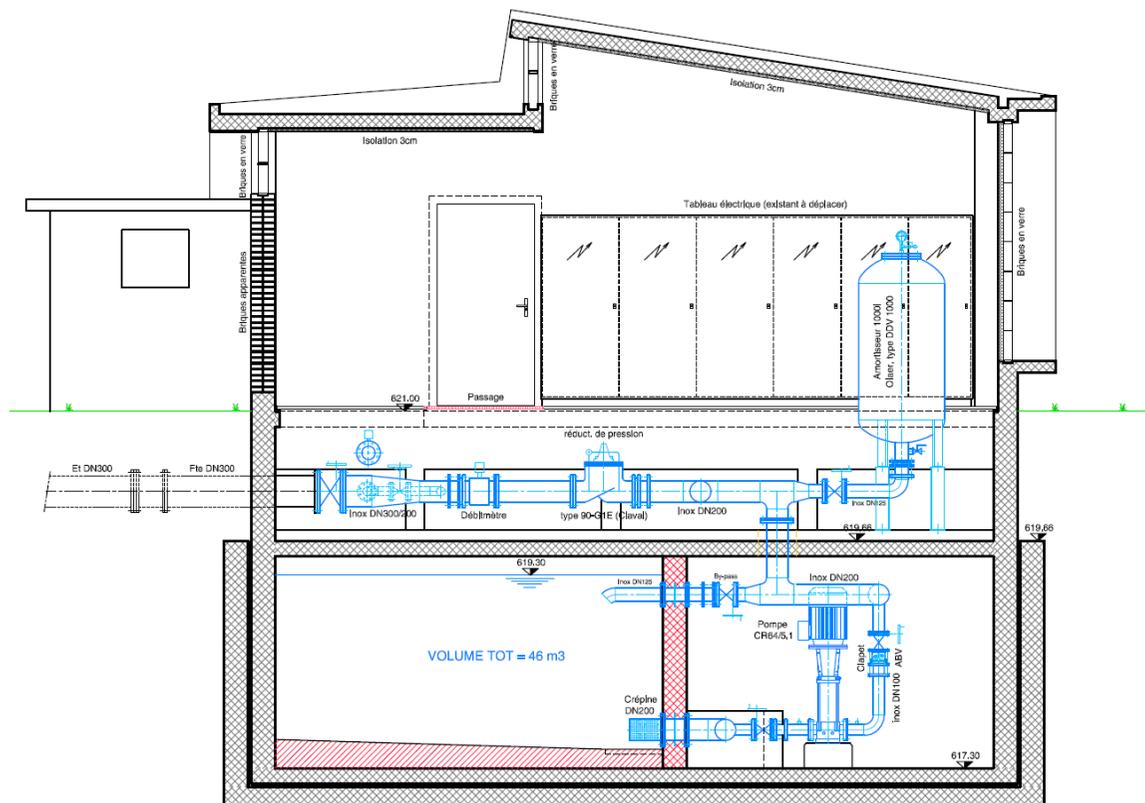
Montant net des charges de fonctionnement annuelles 27'000.00

4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexes : plans de situation





Message 25-14**71.501.37 Attribution d'un mandat d'ingénieur pour l'étude et la planification de la mise en œuvre des mesures PGEE pour le bassin versant Est de la commune****1. INTRODUCTION**

La législation en vigueur en matière de protection des eaux :

- Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux) et
- Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux)

a imposé aux communes la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) dans le but de garantir une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées. Le PGEE de la Commune de Marly a été déposé en 2007 au Service de l'environnement (SEn) et c'est en automne 2013 seulement que ce dernier a transmis, en retour, un rapport d'appréciation avec les remarques et exigences de modification du document déposé. Ce document est donc en cours d'adaptation par l'ingénieur PGEE mandaté par la Commune. Heureusement, sa mise en application a déjà commencé, sans attendre qu'il soit approuvé. Un certain nombre de mesures urgentes ont été réalisées ou sont en voie de réalisation (réfection de collecteurs dont l'état constructif est mauvais, chemisage de collecteurs en zone de captage etc.).

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. CONTENU

Avec l'introduction de la taxe de base relative à l'évacuation et à l'épuration des eaux, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, il faut planifier la suite des mesures édictées par le PGEE pour garantir le bon fonctionnement de notre système d'évacuation des eaux et essayer de tenir un tant soit peu le programme de mise en

séparatif de nos installations. Pour cela, des priorités doivent être données à certains secteurs en fonction du degré d'urgence défini par plusieurs rapports événementiels, tels que, par exemple, les inondations d'août 2007 et d'avril 2014.

En effet, les très fortes précipitations mesurées lors de ces événements ont mis en évidence les faiblesses du réseau dans quelques secteurs du bassin versant Est de la commune. Hormis un certain nombre de mesures urgentes que le Conseil communal prendra dès 2015 (selon message 06-14), il s'agit aujourd'hui de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé pour préparer la mise en application des concepts et avant-projets proposés par le PGEE en fonction de priorités précises, tout en mettant également en application les exigences en matière de séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 septembre 2014.

3. FINANCEMENT**3.1 Plan de financement****Coût du projet**

Coût brut total estimé 50'000.00

Montant net à charge de la commune = 50'000.00**Couverture de la dépense**

Emprunt* 50'000.00

Montant net de la dépense = 50'000.00**3.2 Charges de fonctionnement****Charges de fonctionnement** (financées par la réserve*) **Taux**

Intérêts passifs sur crédits ou emprunts. 2% + 1'000.00

Amortissement annuel minimal 15% + 7'500.00

Sous-total = 8'500.00**Montant net des charges de fonctionnement annuelles 8'500.00****4. DECISION**

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Partie 2

C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pages 1 à 25

D. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE

Pages 26 à 29

E. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Pages 30 à 35